



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 2 juin 2026, à 19 h**

**Site extérieur de la Maison du citoyen
12090, rue Notre-Dame Est**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2026, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 11 mai 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction des travaux publics - 1267288005

Autoriser M. Thomas Rivard, directeur des Travaux publics, à déposer, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du volet/1 - Infrastructures sportives et récréatives, pour le projet du centre aquatique de Rivière-des-Prairies (889), situé au 12515, boulevard Rodolphe-Forget, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Appel de projet 2026.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion pour souligner la contribution de la communauté italienne à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Mois du patrimoine italien au Canada.

15.02 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion non-partisane pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265298008

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., un contrat pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 281 878,46 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 337 126,64 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-12 (7 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265298009

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc., un contrat pour travaux de voirie et de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Louis-Lumière, entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 3 285 000 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 3 893 226,01 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-03 (8 soumissionnaires)

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265298010

Octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Environnement routier NRJ Inc., un contrat pour des travaux de signalisation sur les zones scolaires sur les boulevards Perras et du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 462 842,79 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 525 241,78 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-06 (1 soumissionnaire)

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265298011

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages ULTRA inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, en enrobé, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 174 433,11 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 196 237,25 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les affectations de surplus et les virements de crédits. Appel d'offres public numéro ING26-09 (4 soumissionnaires)

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1268274002

Autoriser une dépense additionnelle de 257 544 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Procova inc., dans le cadre du contrat d'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 219 687,60 \$ à 6 477 231,60 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265861002

Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise Centre Investigation et Sécurité Canada inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au montant de 106 846,62 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant, pour une période d'un an, du 25 juin 2026 au 24 juin 2027. Appel d'offres public numéro 25-20962.

20.07 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1263353003

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, au montant de 358 274,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant, pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Autoriser le virement de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-03 (1 offre de service)

20.08 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1263353004

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du Chalet du parc Armand-Bombardier, au montant de 75 433,54 \$, taxes incluses pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Autoriser le virement de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-04 (1 offre de service)

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366007

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres en pépinière externe, au montant de 78 596,91 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Contrat de gré à gré numéro PARC26-04 (3 offres de services)

20.10 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366017

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Constructions Argozy inc., pour le projet Maintien des actifs sportifs - Ajout de bancs des joueurs afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des installations sportives, au montant de 67 835,25 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 78 010,54 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-18 (3 offres de services)

20.11 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366019

Octroyer un contrat de gré à gré à l'OBNL Le Comité Zip Jacques-Cartier, pour le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en parcs et boisés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2026, au montant de 62 417,66 \$, taxes incluses. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro PARC26-12 (1 offre de services)

20.12 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366020

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Vortex Structures Aquatique Internationales inc., pour la fourniture de brumisateurs au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 51 636,42 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 59 381,88 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-21 (2 offres de services)

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268559002

Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'édition 2026. Approuver le virement de crédits.

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259366026

Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 3 juin au 31 décembre 2026. Approuver la convention et le virement de crédits.

20.15 Immeuble - Location

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366015

Approuver la convention de prêt d'un espace extérieur, sous la forme de gratuité, pour une durée de treize ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263.

20.16 Immeuble - Servitude

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1264386002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île une servitude de passage d'une superficie de 351,5 m² située sur le site de l'école secondaire Jean-Grou au 12723-12725, boulevard Rodolphe-Forget dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont l'assiette est connue et désignée comme étant une partie du lot 1 074 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, le tout sans considération monétaire. N/Réf.: 31H12-005-4968-08 Mandat: 24-0302-T.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1267960005

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 24 avril 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2026.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 6 février 2026, du 13 mars 2026 et du 10 avril 2026.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1269907005

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1000 \$ à l'Artère de l'Est, 500 \$ à 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies et 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265575004

Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 1 515 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies » organisé par le Conseil jeunesse de l'arrondissement le 14 novembre 2026.

30.05 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1267960017

Procéder au dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2025 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal et procéder avec l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 3 081 300 \$ et autoriser les virements de crédits, le tout sous réserve de l'adoption à venir par le Conseil municipal.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1269366006

Accepter le don de produits récréatifs d'une valeur estimée à 40 000 \$ de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. dans deux parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement numéro RCA26-30132 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

40.02 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265298012

Adoption du projet de règlement numéro RCA26-30132 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

ADOPTION

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1261227003

Adoption du règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130) » afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

DÉROGATION MINEURE

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263469002

Approuver, conformément à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, à la hauteur et au volume de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est.

PIIA

40.05 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260394005

Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156.

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265270004

Approuver, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est.

ORDONNANCE

40.07 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263469004

Édicter l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-002, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment projeté situé aux 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291 du cadastre du Québec, afin de permettre que deux cases soient fournies au lieu de trois cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003638126.

40.08 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266523001

Édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12527, rue Victoria.

60 – Information

60.01 Dépôt

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1267960016

Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

60.02 Information

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265313001

Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles octroyé par la résolution numéro CA18 30 04 0094.

60.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1254860008

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de monsieur Gerlando Guarraggi.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 41
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1267288005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Thomas Rivard, directeur des Travaux publics, à déposer, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, pour le projet du centre aquatique de Rivière-des-Prairies (889), situé au 12515, boulevard Rodolphe-Forget, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Appel de projet 2026.

Il est recommandé :

- QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles autorise la présentation du projet du centre aquatique de Rivière-des-Prairies au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désigne monsieur Thomas Rivard comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-06-02 17:04

Signataire :

Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267288005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Thomas Rivard, directeur des Travaux publics, à déposer, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, pour le projet du centre aquatique de Rivière-des-Prairies (889), situé au 12515, boulevard Rodolphe-Forget, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Appel de projet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 février 2026, le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation (ME), a lancé le deuxième appel à projet du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Voici les principales informations du programme :

1. Le programme comporte deux volets :
 - Infrastructures sportives et récréatives (volet 1)
 - Infrastructures de plein air (volet 2).
2. Une enveloppe budgétaire de 300 M\$ est prévue pour le programme pour l'ensemble du Québec.
3. Le programme peut financer jusqu'à 66 % du coût admissible du projet jusqu'à concurrence de 20 M\$ pour le volet 1 (échéance - fin des travaux : 5 ans) et jusqu'à 500 000 \$ pour le volet 2 (échéance - fin des travaux : 3 ans).
4. Les organismes admissibles sont :
 - Les organismes municipaux,
 - Les organismes à but non lucratif,
 - Les coopératives de solidarité,
 - Les organismes scolaires et d'enseignement supérieur,
 - Une instance des Premières Nations ou Inuites reconnue par le

gouvernement du Québec.

5. Un organisme admissible doit être propriétaire ou emphytéote du terrain et de l'infrastructure faisant l'objet de la demande.

6. Comme mentionné dans le programme, les projets nécessiteront :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme, le cas échéant, et un engagement à conclure une entente de partage des installations ou l'entente déjà conclue (pour les organismes OBNL, coopérative de solidarité, organisme scolaire et d'enseignement supérieur uniquement)
- Une résolution du conseil d'arrondissement concerné (excepté : organisme scolaire et d'enseignement supérieur)
- Une résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal (excepté : organisme scolaire et d'enseignement supérieur)

Le service de la culture, des sports et des loisirs (SCSL) a reçu le mandat de coordonner le programme auprès des arrondissements incluant la vérification de l'admissibilité des projets, dans le but de recommander ceux devant être appuyés pour la Ville.

Cette façon de faire vise à maximiser les soutiens financiers pour des projets montréalais et réduire l'administration liée à la multiplication des demandes. Une résolution du comité exécutif est nécessaire pour le dépôt des demandes de subvention auprès du ministère de l'Éducation. Le sommaire décisionnel visant à autoriser le dépôt des projets municipaux et appuyant les projets tiers sera présenté par le SCSL.

Dans le contexte actuel, pour le dépôt des projets du volet 1, la direction générale a autorisé, l'appui de façon prioritaire, un maximum d'un projet par arrondissement, parmi ceux déjà admissibles à un programme du SCSL et dont la mise en œuvre n'a pas encore débuté.

En ce sens, le projet priorisé par le SCSL pour l'arrondissement de Rivière des Prairies–Pointe aux Trembles, dans le cadre du volet 1, est le projet du centre aquatique de Rivière des Prairies.

Critères d'admissibilité du PAFIRSPA – Gouvernement du Québec

Le projet doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'infrastructure doit être admissible;
- Les travaux prévus doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernementale doivent respecter les exigences prévues;
- Pour un même projet, l'organisme demandeur ne doit pas avoir été soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation lors d'un précédent appel de projets d'un programme du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Critères d'admissibilité de la Ville des projets à déposer par les arrondissements et

les Services :

- Adéquation avec les critères de sélection du PAFIRSPA;
- Dépôt d'un maximum d'un projet par arrondissement par volet;
- Projets en lien avec les orientations et politiques de la Ville;
- Les plans directeurs des installations sportives de la Ville de Montréal;
- Montréal 2030;
- Plan nature et sports;
- Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux;
- Projets dont la réalisation des travaux doit être effectuée dans un délai maximal de cinq ans suivant la date de confirmation du soutien par le ME;
- Projets municipaux d'un minimum de 1 M\$ pour le volet 1;
- Le financement intégral des projets doit être inscrit à la planification décennale d'immobilisation (PDI), que la contribution provienne de l'arrondissement et/ou de la Ville Centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

En plus de l'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le ME exige également une résolution d'appui du conseil d'arrondissement. Voici une brève description du projet : Le projet vise la mise aux normes, la réhabilitation et la pérennisation du centre aquatique par la réalisation des travaux suivants :

- Modernisation des infrastructures aquatiques, incluant la mise aux normes du système de filtration des bassins ainsi que la réfection des finis (céramique des bassins et des plages);
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur par la mise à niveau du système de ventilation et d'assurer un environnement sécuritaire et conforme;
- Remplacement des systèmes mécaniques existants, notamment des chaudières au gaz, par des solutions à haute performance énergétique, incluant l'implantation d'un système de géothermie;
- Réaménagement fonctionnel des espaces intérieurs, comprenant la rationalisation des vestiaires publics, la réorganisation des espaces de travail (sauveteurs et administration) et l'entretien de la structure du bâtiment;
- Réparation sur l'enveloppe du bâtiment afin d'assurer sa durabilité et sa performance;
- Amélioration de l'accessibilité universelle et des aménagements récréatifs, incluant le remplacement du jeu d'eau et l'optimisation de l'accès aux bassins pour tous les usagers.

JUSTIFICATION

Le dépôt d'un projet au PAFIRSPA est conditionnel à l'obtention préalable d'une résolution d'appui du comité exécutif de la Ville et du conseil d'arrondissement, ces appuis étant nécessaires à la conformité de la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme peut financer jusqu'à 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 20 M\$ dans le cadre du volet 1, sous réserve du respect de l'échéance prescrite, soit la réalisation des travaux dans un délai maximal de cinq ans.

MONTREAL 2030

Le présent dossier décisionnel s'inscrit en cohérence avec les priorités de la Stratégie Montréal 2030 de la Ville de Montréal.

Le projet contribue directement à l'atteinte de ses objectifs en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'électrification des systèmes et l'implantation de la géothermie, en améliorant la performance énergétique du bâtiment, en renforçant la résilience des infrastructures municipales, en soutenant l'accessibilité universelle, et en assurant la pérennité d'un équipement sportif et récréatif majeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière offerte dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) constitue une contribution financière importante pour la mise à niveau et la pérennité de l'installation sportive et récréative visée par le projet.

L'adoption du présent dossier dans les délais prescrits est requise afin de permettre le dépôt d'une demande complète et conforme au PAFIRSPA, conformément aux exigences du programme, notamment en matière d'appuis institutionnels.

Un retard ou un refus d'adoption aurait pour conséquence de rendre la demande non conforme, empêchant ainsi son analyse par le ministère de l'Éducation du Québec et compromettant l'accès à l'aide financière associée au programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

.Elles seront planifiées et déployées une fois l'aide financière officiellement accordée

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 mai 2026 : Approbation des projets à déposer par le comité exécutif

22 juin 2026 à 23h59 : Date limite pour le dépôt par les requérants des demandes d'aide financière au ME pour le volet 1 - infrastructure récréatives et sportives

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 12 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia GHERSI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-12

Frederic BLAIS
chef(fe) de division par intérim - travaux
d'enneigement (arrondissement)



Dossier # : 1265298008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., un contrat pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 281 878,46 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 337 126,64 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-12 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., un contrat pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 281 878,46 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public numéro ING26-12 (7 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 337 126,64 \$ (taxes, incidences et contingences incluses), à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Cojalac inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-22 08:57

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., un contrat pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 281 878,46 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 337 126,64 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-12 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur le boulevard Armand-Bombardier, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Perras, afin de réparer certaines sections de trottoirs et de bordures détériorées ainsi que de répondre aux demandes des propriétaires riverains qui ont payé pour obtenir ou encore modifier des entrées charretières existantes.
L'appel d'offres public ING26-12 a été lancé le 27 mars 2026 et publié sur le site SÉAO.
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0475 - 1267231014 - 20 avril 2026. Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)
CA26 30 03 0050 - 1265298002 - 10 mars 2026. D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières.

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à des travaux de réfection mineure de trottoirs et de bordures sur rue artérielle

dans l'arrondissement, et de divers travaux connexes. Le numéro de demande de l'arrondissement auprès du SIRR est le **RMT26_RDP**.

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est déterminée à 42 281,77 \$ (taxes incluses) soit 15 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. L'enveloppe des incidences est déterminée à 12 966,41 \$ (taxes incluses), soit 4 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges. Sept (7) soumissions ont été déposées (88 %).

La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) est en pièce jointe.

L'analyse de conformité administrative (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Le tableau des résultats d'ouverture des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Contrat accordé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Cojalac Inc.	281 878,46 \$	0,00\$	281 878,46 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	282 600,00 \$	0,00\$	282 600,00 \$
Construction Larotek Inc.	282 861,50 \$	0,00\$	282 861,50 \$
Montréal Scellant Inc.	292 222,24 \$	0,00\$	292 222,24 \$
Groupe ABF Inc.	356 246,77 \$	0,00\$	356 246,77 \$
Bordure et trottoir LR Inc.	410 562,65 \$	0,00\$	410 562,65 \$
Bordures et Trottoirs Mirabex Inc.	435 743,75 \$	0,00\$	435 743,75 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	312 093,89 \$	0,00\$	312 093,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)			-30 215,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/ estimation) x 100)			-9,68 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)			721,54 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	0,26 %
--	--------

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 312 093,89 \$ (taxes incluses).

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 30 215,43 \$, soit - 9,68 %. L'écart se situe principalement dans les articles suivants; les frais généraux de chantier, le treillis métallique, la bande en rive en enrobé, le nivellement de pavés de béton, les réparations de cours d'eau et le maintien de la mobilité et de la sécurité routière.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 721,54 \$, soit 0,26 %.

Considérant ces informations et que l'écart soit favorable à la Ville, la Division de l'ingénierie et de la mobilité recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Cojalac inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Cojalac inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet est de 337 126,64 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 42 281,77 \$ (taxes incluses) et des incidences de 12 966,41 \$ (taxes incluses).

La répartition des coûts des travaux selon la soumission de la firme Cojalac inc. (en pièce jointe) est comme suit :

	TRAVAUX	CONTINGENCES (15 %)	INCIDENCES	TOTAL	%
Réfection trottoirs - Rue artérielle	281 878,46 \$	42 281,77 \$	12 966,41\$	337 126,64 \$	100%
TOTAL	281 878,46 \$	42 281,77 \$	12 966,41 \$	337 126,64 \$	100 %

Le financement des travaux sur le réseau artériel est assumé par la ville centre, soit la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE). Cela représente 100 % du montant total, soit 337 126,64 \$ (taxes, contingences et incidences incluses).

Un montant maximal de 337 126,64 \$ taxes incluses, ou 307 841,56 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt 23-041 - Travaux de maintien des infrastructures routières CM 23 1299.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au PDI 2026-2035 de la ville centre dans le programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

Les crédits net de ristournes de 307 841,56 \$ seront dédiés pour les trottoirs artériels.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :				
Projet	2026	2027	2028	Total
55859	308			308
TOTAL	308	0	0	308

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la Division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux des réfections mineures et des entrées charretières seront transmis avant le début de ces derniers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

- octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le CA de juin 2026;
- début des travaux : juin 2026;
- fin des travaux : août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Patrick RICCI, 15 mai 2026
Joseph ARAJ, 14 mai 2026
Martine HÉBERT, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alfonso HOLGUIN
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1265298009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc., un contrat pour travaux de voirie et de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Louis-Lumière, entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 3 285 000 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 3 893 226,01 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-03 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Michaudville inc., un contrat pour les travaux de voirie et de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Louis-Lumière, entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue, au prix de sa soumission, soit 3 285 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-03 (8 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 3 893 226,01 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-22 10:25

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc., un contrat pour travaux de voirie et de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc dans l'avenue Louis-Lumière, entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 3 285 000 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 3 893 226,01 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-03 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de l'avenue Louis-Lumière présente une problématique récurrente d'inondations liée notamment touchant principalement des résidences situées dans une cuvette. À la suite des événements de pluies importantes des dernières années, des analyses du réseau ont été réalisées afin d'identifier les interventions requises pour améliorer la gestion des eaux dans le secteur.

Le projet prévoit le remplacement et la bonification du réseau d'égout combiné, le renouvellement du réseau d'eau potable situé dans la même tranchée, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, ainsi que l'aménagement de saillies drainantes afin d'améliorer le drainage de surface et de contribuer au soulagement du réseau souterrain.

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement a offert au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de l'avenue Louis-Lumière, incluant la préparation des plans et devis, le lancement de l'appel d'offres, l'octroi du contrat et la gestion des travaux.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à la suite de l'appel d'offres public ING26-03, publié le 5 mars 2026. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 mai 2026 et celles-ci demeurent valides pour une période de 90 jours.

Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ceux-ci visaient principalement des modifications aux plans et au bordereau, des précisions techniques, l'ajout d'items, l'ajout de plans, la modification de certaines quantités, la prolongation du délai d'exécution à 90 jours ainsi que le report de la date d'ouverture des soumissions.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
		Modifications aux plans, au bordereau et aux	

1	2026-04-01	descriptions d'items DTSI-O / DTSI-V. Réponses à plusieurs questions techniques.	Oui
2	2026-03-31	Report de l'ouverture des soumissions au 15 avril 2026.	Non
3	2026-04-02	Ajout d'items au bordereau pour la signalisation et précisions sur certaines quantités.	Oui
4	2026-04-14	Report de l'ouverture des soumissions au 29 avril 2026.	Non
5	2026-04-23	Ajout d'un plan, modifications au bordereau et prolongation du délai d'exécution à 90 jours.	Oui
6	2026-04-29	Report de l'ouverture des soumissions au 6 mai 2026.	Non
7	2026-04-29	Ajout de plans et modifications aux quantités et items du bordereau.	Oui

Le montant total cumulé des addenda a fait varier l'estimation préliminaire à la baisse de -969 753,19 \$ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0337 - GDD 1255298033 - 2 décembre 2025 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de l'avenue Louis-Lumière dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM25 0061 - 1248126003 - 20 janvier 2025 : D'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat comprennent notamment :

- le remplacement et la bonification du réseau combiné de l'avenue Louis-Lumière entre l'avenue Wilfrid-Ouellette et la 54e Avenue;
- le remplacement du réseau d'eau potable situé dans la même tranchée que la conduite d'égout;
- la réalisation de branchements et d'actifs connexes d'égout et d'aqueduc;
- la reconstruction de la chaussée des tronçons visés;
- la reconstruction partielle ou complète des trottoirs, bordures et aménagements de surface;
- l'amélioration du drainage de surface, incluant l'aménagement de saillies drainantes et de végétalisation;
- la signalisation, le maintien de la mobilité, la gestion de la circulation et les mesures de sécurité routière nécessaires à la réalisation des travaux.

Le contrat est à prix unitaires. Le délai d'exécution prévu aux documents d'appel d'offres est de 90 jours.

- Les contingences et variations des quantités ont été calculées à 15 % sur l'ensemble des articles, sauf les articles concernant la partie privée du remplacement d'entrée de services en plomb calculés à 20 %, conformément au tableau financier préparé pour le dossier

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public ING26-03 a suscité une réponse concurrentielle satisfaisante du marché : douze (12) preneurs du cahier des charges et huit (8) soumissionnaires, soit un taux de dépôt de 66,67 %.

À la suite de l'analyse de conformité administrative, la soumission de 9200-2088 Québec inc. / Duroking Construction est rejetée puisque cette entreprise figure sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. Les autres soumissions analysées sont jugées conformes aux exigences applicables. L'analyse de conformité administrative est également jointe au dossier.

Le tableau des résultats d'ouverture des soumissions ci-dessous présente la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'externe et le montant de l'octroi, ainsi que l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme			
SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	3 285 000,00 \$	494 420,01 \$	3 779 420,02 \$
Construction Deric Inc.	3 301 825,61 \$	496 865,50 \$	3 798 691,10 \$
Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada Inc.	3 608 749,53 \$	542 821,19 \$	4 151 570,72 \$
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	3 610 540,09 \$	543 506,27 \$	4 154 046,36 \$
Lanco Aménagement Inc.	3 815 684,52 \$	574 192,28 \$	4 389 876,80 \$
Réhabilitation Du O Inc.	4 044 000,00 \$	608 359,12 \$	4 652 359,12 \$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc.	4 306 887,50 \$	647 849,79 \$	4 954 737,29 \$
Cojalac Inc.	4 328 160,29 \$	650 324,93 \$	4 978 485,22 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	4 158 382,46 \$	625 344,02 \$	4 783 726,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-873 382,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-21,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 825,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,51%

La soumission de Les Entreprises Michaudville inc., est la plus basse soumission conforme. Le prix soumis est de 3 285 000 \$ (taxes incluses).

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'externe interne s'élève à 4 158 382,46 \$ (taxes incluses). L'écart entre la plus basse soumission reçue et la dernière estimation est de -873 382,45 \$, soit -21 %.

Les principaux écarts observés proviennent notamment des items suivants :

Item / Référence	Description	Écart \$	Variation
4.1	Préparation des sols d'infrastructures	-216 150 \$	- 78,6 %
4.4	Enrobé ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28L, épaisseur 2 × 50 mm	-188 600 \$	- 50,0 %
4.5	Gestion hors site des sols B-C — infra	-157 060 \$	- 80,0 %

L'écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission est de 16 825,60 \$ (0,51 %).

Plusieurs éléments démontrent une compétition avantageuse à la Ville dans le domaine des travaux d'infrastructure de grande envergure. D'une part, la Ville a reçu huit (8) soumissions dont sept (7) conformes, et d'autre part, les deux (2) plus bas soumissionnaires conformes ont été très agressifs dans leurs prix.

De façon générale, nous considérons que l'écart favorable résulte d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs afin de remplir leurs carnets de commande. Ce projet est parmi les rares projets de reconstruction d'infrastructures souterraines avec une réfection routière de la période de sollicitation actuelle.

Compte tenu de ces éléments, et considérant que les écarts sont très favorables à la Ville, la Division de l'ingénierie et de la mobilité recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Les Entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation, portant le numéro 2022-DAMP-1935, a été obtenue le 18 novembre 2022 et est valide jusqu'au 18 novembre 2027 (pièce jointe).

La firme Les Entreprises Michaudville inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Entreprises Michaudville inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 3 893 226,01 \$ (taxes incluses) incluant les contingences et les incidences sera assumé comme suit :

Catégorie	Travaux	Contingences 15 % (20 % RESEP privé)	Incidences techniques	Total	%	Net ristourne
RESEP Privé	33 400,24 \$	6 680,05 \$	- \$	40 080,29 \$	1,03 %	36 598,64 \$

DGA - RESEP					1,03 %	
Travaux d'aqueduc	630 558,10 \$	94 583,71 \$	22 069,53 \$	747 211,35 \$	19,19 %	682 303,56 \$
Travaux d'égout	1 205 133,76 \$	180 770,06 \$	42 179,68 \$	1 428 083,50 \$	36,68 %	1 304 030,59 \$
Travaux de trottoir, bordure, avancée de trottoir drainante	920 206,78 \$	138 031,02 \$	32 207,24 \$	1 090 445,04 \$	28,01 %	995 721,66 \$
Travaux de voirie dans la rue Louis-Lumière	495 701,13 \$	74 355,17 \$	17 349,54 \$	587 405,84 \$	15,09 %	536 379,82 \$
DGA - Conduites	3 251 599,77 \$	487 739,96 \$	113 805,99 \$	3 853 145,72 \$	98,97 %	3 518 435,63 \$
TOTAL	3 285 000,00 \$	494 420,01 \$	113 805,99 \$	3 893 226,01 \$	100,00 %	3 555 034,27 \$

Dans le cadre du présent dossier, une enveloppe de contingences de 494 420,01 \$ (taxes incluses) est prévue. Ce montant représente 15 % du coût des travaux, à l'exception des RESEP privé où le pourcentage est fixé à 20 % en prévision des coûts imprévus lors des interventions dans la portion extérieure privée et à l'intérieur des résidences.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent notamment des dépenses en matière d'utilités publiques, de communications, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. L'enveloppe des incidences est déterminée à 113 805,99 \$ (taxes incluses).

La dépense totale s'élève à 3 893 226,01 \$ (taxes incluses).

Les travaux visant l'amélioration des réseaux d'eau secondaires sont assumés selon les modalités applicables à la prise en charge en vertu de l'article 85.

La dépense nette de ristournes 3 555 034,27 \$ est assumée à 100 % par la Direction de la gestion des actifs (DGA), incluant le montant de 36 598,64 \$ pour RESEP privé. Les crédits requis sont disponibles conformément à l'intervention de certification des fonds jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Le projet contribue à l'amélioration de la résilience des infrastructures municipales face aux événements de pluie, à la réduction des surfaces minéralisées par l'ajout de saillies drainantes et à l'amélioration du cadre de vie dans le secteur. La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux occasionneront des impacts temporaires sur la circulation, le stationnement et l'accès aux propriétés des citoyens riverains. Des mesures d'atténuation seront mises en place, notamment la signalisation, la coordination des interventions, la surveillance du chantier et les communications aux citoyens. Une décision favorable permettra de respecter l'échéancier prévu et de répondre à la problématique des inondations du secteur.

De plus, si l'octroi du contrat devait-être reporté à une date dépassant la période de validité

de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait retirer son offre. Le cas échéant, un nouveau processus d'appel d'offres devrait être entrepris, entraînant des délais additionnels ainsi que des coûts administratifs supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la Division des communications et des services aux citoyens, des avis seront transmis aux résidents concernés avant le début des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

- Octroi du contrat : CA juin 2026;
- Début des travaux : juillet 2026;
- Fin des travaux : octobre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 mai 2026
Roger KANYINDA, 14 mai 2026
Martine HÉBERT, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-14

Frederic LEVESQUE
Ingénieur

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1265298010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Environnement routier NRJ inc., un contrat pour des travaux de signalisation sur les zones scolaires sur les boulevards Perras et du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 462 842,79 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 525 241,78 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-06 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

- D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Environnement routier NRJ inc., le contrat des pour des travaux de signalisation sur les zones scolaires sur les boulevards Perras et du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles , soit au montant 462 842,79 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-06 (1 soumissionnaire);
- D'autoriser une dépense de 525 241,78 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Environnement routier NRJ inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-27 17:24

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au seul soumissionnaire, soit à l'entreprise Environnement routier NRJ inc., un contrat pour des travaux de signalisation sur les zones scolaires sur les boulevards Perras et du Tricentenaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 462 842,79 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 525 241,78 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING26-06 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des appels à projets réalisés du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est vu accorder du financement pour réaliser, en 2026, trois (3) projets dont le projet d'aménagement de signalisation aérienne aux abords de trois (3) zones scolaires sur les boulevards Perras et Maurice-Duplessis, afin d'informer et de sensibiliser les conducteurs aux limites de vitesse en vigueur sur le réseau routier.

Dans ce contexte, l'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de ces travaux.

L'appel d'offres public ING26-06 a été lancé le 15 avril 2026 et publié sur le site SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2026. Le délai pour soumissionner était de 30 jours.

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 13 septembre 2026.

Un (1) addenda à été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications sur la durée de validité des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 06 0145 - 1255298018 - 3 juin 2025 - D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur du développement du territoire et des études techniques, à effectuer le dépôt de quatre demandes de subvention au PAFFSR du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la mise en place de plusieurs mesures visant à sécuriser le réseau routier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre et à confirmer une contribution financière de 479 830 \$ de la part de l'arrondissement pour ces projets.

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à l'installation de bases de lampadaire, l'assemblage de fûts et potences ainsi que de tous les accessoires, l'installation des panneaux de limites de vitesse variables (PLVV), l'installation de feux clignotants doubles, la reconstruction de trottoirs, l'aménagement de deux saillies drainantes ainsi que divers travaux connexes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 32 398,99 \$ (taxes incluses), soit 7 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, des frais de plantation, ainsi que les frais de raccordement électrique. L'enveloppe des incidences est déterminée à 30 000 \$ (taxes incluses).

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. Une (1) soumission a été déposée, soit une proportion de 14 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) est en pièce jointe.

L'analyse administrative produite par notre service du greffe (en pièce jointe) indique que l'entreprise soumissionnaire est conforme.

Étant donné qu'il avait un seul soumissionnaire, la Division de l'ingénierie et de la mobilité a entrepris un processus de négociation avec ledit soumissionnaire conformément à l'article #94 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM). Ainsi le seul soumissionnaire conforme a proposé une baisse de prix de 2 % sur le prix de la soumission initiale, soit un montant 462 842,79 \$ (taxes incluses). Le montant initial de la soumission était de 472 288,56 \$ (taxes incluses).

Le tableau des résultats d'ouverture des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne ainsi que le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Environnement routier NRJ Inc.			462 842,79 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			404 269,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			\$ 58 573,44
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			14,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 404 269,35 \$ (taxes incluses).

La Division de l'ingénierie et de la mobilité a analysé les soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres et a constaté un écart défavorable de 14,49 %, soit 58 573,44 \$ entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation interne.

L'écart se situe principalement dans les articles suivants du bordereau de soumission :

- #2.6, #4.4 et #6.5 Base de béton proposé DNI-4A-104 avec un écart de prix de 58,5 % défavorable à la Ville;
- #4.1 Trottoir monolithique en béton avec un écart de prix de 57,8 % défavorable à la Ville.

Considérant que l'écart est acceptable, la Division de l'ingénierie et de la mobilité recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La compagnie Environnement routier NRJ inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse administrative du service du greffe en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Environnement routier inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1 - La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 524 241,78 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) comprenant :

- Le montant du contrat de 462 842,79 \$ (taxes incluses);
- Les contingences 32 398,99 \$ (taxes incluses), soit 7 % du contrat;
- Les incidences (laboratoire, signalisation, Traces Québec, raccordement électrique, plantation, autres), soit 30 000 \$ (taxes incluses).

2 - Cette dépense à faire autoriser par les différentes instances de la Ville, est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

- 97.46 % au PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 511 921,78 \$ (contingences, incidences et taxes incluses);
 - un montant de 449 522,79 \$ (taxes incluses) pour le contrat,
 - un montant de 32 398,99 \$ (taxes incluses) pour les contingences,
 - un montant de 30 000 \$ (taxes incluses) pour les incidences.
- 2,54 % au PTI-18300 du Service de l'eau pour un montant de 13 320,00 \$ (taxes incluses), soit;
 - un montant de 13 320 \$ (taxes incluses) pour le contrat.

3- Un montant maximal de 479 615,75 \$ (net de ristournes) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 467 452,82 \$ (net de ristournes) sera financé par

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, via le règlement RCA22-E193-1. Ce projet est admissible à une subvention du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du Ministère des Transports du Québec pour un montant maximal de 361 157,00 \$;

- un montant maximal de 12 162,94 \$ (net de ristournes) sera financé par le programme 18300 - Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques à même le règlement d'emprunt de compétence locale #22-026 trav aménag gestion eaux pluviales CM22 0642.

Le tableau de répartition des coûts est disponible en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux de signalisation aux abords des écoles ne pourront se réaliser avant la rentrée scolaire 2026-2027. Tout retard dans la réalisation des travaux aurait des conséquences sur le maintien de la subvention du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la Division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux seront transmis avant le début de ces derniers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

- début des travaux : juillet 2026;
- fin des travaux : août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie DUGUE, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 25 mai 2026
Joseph ARAJ, 21 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismaila CAMARA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-24



Dossier # : 1265298011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages Ultra inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, en enrobé, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 174 433,11 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 196 237,25 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autorisation des affectations de surplus de 179 190,77 \$ net et autoriser les virements de crédits. Appel d'offres public numéro ING26-09 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages Ultra inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, en enrobé, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 174 433,11 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING26-09 (4 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 196 237,25 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;
- D'autoriser des affectations de surplus de 179 190,77 \$ net et autoriser les virements de crédits.
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Pavages Ultra inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-26 08:00

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages Ultra inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, en enrobé, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 174 433,11 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 196 237,25 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autorisation des affectations de surplus de 179 190,77 \$ net et autoriser les virements de crédits. Appel d'offres public numéro ING26-09 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs tronçons de rues locales et artérielles sont planifiés pour être réhabilités et/ou reconstruits dans les programmes à venir. Toutefois, l'état de dégradation et l'apparition de nids-de-poule sur plusieurs tronçons nécessitent des interventions immédiates pour en améliorer la qualité et sécuriser l'usage de ces tronçons.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 04 0084 - 1234281015 - 4 avril 2023 : D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING23-03 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les travaux consistent en un rapiéçage mécanique et de réparation de nids-de-poule à exécuter sur plusieurs tronçons de rues qui nécessitent des interventions immédiates. L'état de dégradation avancé de ces tronçons fait qu'une intervention palliative rapide y soit apportée pour améliorer moindrement l'état de ce tronçon avant une intervention de réhabilitation ou de reconstructions dans les prochaines années.
L'exécution de ces travaux améliorera l'usage de ces tronçons et assurera la sécurité et le confort des usagers.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ceux-ci visaient principalement la prolongation du délai d'exécution à 28 jours ainsi que des questions-

réponses.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2026-05-15	Réponses des questions techniques et prolongement du délai d'exécution.	Non
2	2026-05-20	Réponses des questions techniques.	Non

JUSTIFICATION

Il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissions ont été déposées (50 %).

La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) est en pièce jointe.

L'analyse de conformité administrative (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Le tableau des résultats d'ouverture des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Soumission conformes	Prix soumis	Autres (contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Pavages Ultra inc.	174 433,11 \$	17 443,31 \$	191 876,43 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	225 000,00 \$	22 500,00 \$	247 500,00 \$
Eurovia Québec Construction inc	255 319,23 \$	25 531,92 \$	280 851,16 \$
Les Entrepreneurs BUCARO inc.	329 742,55 \$	32 974,26 \$	362 716,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	176 376,77 \$	17 637,68 \$	194 014,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-1 943,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation)x 100			-1,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			50 566,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse)			28,99 %

La soumission de Les Pavages Ultra inc., est la plus basse soumission conforme. Le prix soumis est de 174 433,11 \$ (taxes incluses).

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne s'élève à 176 376,77 \$ (taxes incluses). L'écart entre la plus basse soumission reçue et la dernière estimation est de -1 943,66 \$, soit -1,1 %.

Les principaux écarts observés proviennent notamment des items suivants :

No Item	Nom de l'article	Écart \$	Écart %
II-TS-2101	RÉPARATION NIDS-DE-POULES INCLUANT LA PRÉPARATION ET TOUS TRAVAUX CONNEXES	13 900,24 \$	86,7%
II-8A-1101	MAINTIEN DE LA MOBILITÉ ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	-12 941,98 \$	-54,8%
II-TS-2102	RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ À L'ENROBÉ INCLUANT LA PRÉPARATION ET TOUS TRAVAUX CONNEXES	7 846,59 \$	7,7%

L'écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission est de 50 566,88 \$ (28,99 %).

Compte tenu de ces éléments, et considérant que l'écart est favorable à la Ville, la Division de l'ingénierie et de la mobilité recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Les Pavages Ultra inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Pavages Ultra inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet est de 196 237,25 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 17 443,31 \$ (taxes incluses) et des incidences de 4 360,83 \$ (taxes incluses). L'ensemble des dépenses du projet cible le volet chaussée.

La dépense est financée à 100 % par l'arrondissement par l'affectation des surplus divers.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres, ce qui retarderait les travaux et engendrerait la continuité des désagréments aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la Division des communications et des services aux citoyens, des avis seront distribués aux résidents qui seront impactés par les entraves résultant de l'exécution de ces travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le CA de juin 2026.

- Début des travaux : juillet 2026.
- Fin des travaux : août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 25 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic LEVESQUE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-24



Dossier # : 1268274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 257 544,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Procova inc., dans le cadre du contrat d'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 219 687,60 \$ à 6 477 231,60 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 257 544,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Procova inc., dans le cadre du contrat d'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 219 687,60 \$ à 6 477 231,60 \$, taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-20 18:03

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 257 544,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Procova inc., dans le cadre du contrat d'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, faisant passer la dépense totale du contrat de 6 219 687,60 \$ à 6 477 231,60 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'augmentation du budget des contingences du contrat de l'entrepreneur Procova inc., pour l'exécution de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin.

Le contrat d'une valeur totale de 6 219 687,60 \$ taxes, incidences et contingences incluses a été octroyé au CA du 1er octobre 2024. Un montant de 772 632,00 \$ taxes incluses, représentant 15% de la valeur du contrat, avait été réservés pour les travaux contingents.

Dû à des conditions de chantier imprévisibles, le solde actuel du budget de contingences au contrat est insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 10 0271 - Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Procova inc., un contrat pour des travaux de mise à niveau électromécanique au Centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 5 150 880,00 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05.

CA23 30 12 0402 - Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Direktion 360 inc., un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance de travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 638,35 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 305 961,77 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP23-06.

CA23 30 06 0181 - Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement, à la firme Induktion groupe conseil inc. dans le cadre du projet de mise aux normes en ingénierie mécanique et électrique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est. Appel d'offres public IMM.SP20-05.

CA23 30 03 0056 - Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-08, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin,

situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

CA22 30 04 0065 - Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

CA20 30 07 0173 - Octroyer un contrat de services professionnels à la compagnie Induktion groupe conseil Inc., au montant de 192 583,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de mise aux normes en ingénierie mécanique et électrique au Centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, et ce, conformément à l'appel d'offres public IMM.SP20-05 (1 seul soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 254 691,19 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation du budget de contingences de 257 544,00 \$, taxes incluses, faisant passer le budget de contingences total à 1 030 176,00 \$, taxes incluses, ce qui équivaut à une augmentation de 5 %.

Tableau récapitulatif du contrat			
	Montants autorisés (taxes incluses)	Montants additionnels demandés (taxes incluses)	Montants totaux (taxes incluses)
Contrat de base	5 150 880,00 \$	- \$	5 150 880,00 \$
Incidences	296 175,60 \$	- \$	296 175,60 \$
Contingences	772 632,00 \$	257 544,00 \$	1 030 176,00 \$
Total	6 219 687,60 \$	257 544,00 \$	6 477 231,60 \$

JUSTIFICATION

Le projet de mise à niveau électromécanique du centre communautaire Roussin a été affecté, dès le début des travaux, par plusieurs conditions existantes imprévues ayant entraîné des impacts significatifs sur les coûts et l'échéancier.

Notamment, le remplacement complet du plafond de la salle mécanique a été requis en raison de signes de dégradation avancée, dont des fissures importantes. La présence d'amiante dans les matériaux a nécessité des interventions spécialisées, augmentant substantiellement les coûts d'exécution. Par ailleurs, la découverte d'une seconde dalle structurale non documentée a engendré des travaux additionnels et une révision des méthodes de construction.

Ces éléments ont causé un retard important en début de chantier, lequel a dû être compensé par la mise en place de mesures d'accélération, incluant du travail en temps supplémentaire, afin de respecter l'échéancier critique lié à la remise en service de la chaufferie avant la saison froide.

De plus, le bris récent du commutateur de transfert de l'alimentation d'urgence (génératrice) exige des interventions correctives imprévues. Cette situation, combinée aux nombreuses conditions de chantier attribuables à la vétusté générale des installations et à la présence importante de matières dangereuses, a contribué à une hausse marquée des coûts de construction.

En conséquence, les contingences initialement prévues ne permettent pas d'absorber l'ensemble des travaux additionnels requis, lesquels sont essentiels à la réalisation du projet et au maintien des opérations.

Ainsi, le budget initial des contingences de 772 632,00 \$, taxes incluses, doit être majoré à 1 030 176,00 \$, taxes incluses. Cette augmentation vise à couvrir les éléments suivants :

Toutes les contingences connues à ce jour, en cours de négociation;
Une provision pour des contingences inconnues à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense additionnelle est requise afin d'augmenter l'enveloppe des contingences de ce projet d'un montant de 257 544,00 \$, taxes incluses. Faisant passer le total des contingences à 1 030 176,00 \$, taxes incluses.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au Programme de protection des bâtiments par le règlement RCA22-R190-1.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non approbation de l'augmentation du budget des contingences, ceci engendrera un retard dans le paiement des travaux contingents exécutés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-08

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1265861002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque Rivière-des-Prairies, au montant de 106 846,62 \$, taxes incluses, pour une période d'un an (du 25 juin 2026 au 24 juin 2027). Autoriser une dépense du même montant. Appel d'offres numéro 25-20962.

Il est recommandé :

D'exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au montant de 106 846,62 \$ taxes incluses pour une période d'un an (du 25 juin 2026 au 24 juin 2027).

D'autoriser une dépense du même montant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 15:27

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265861002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement avec l'entreprise Centre Investigation & Sécurité Canada Inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque Rivière-des-Prairies, au montant de 106 846,62 \$, taxes incluses, pour une période d'un an (du 25 juin 2026 au 24 juin 2027). Autoriser une dépense du même montant. Appel d'offres numéro 25-20962.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2007, l'Arrondissement fait appel à une entreprise détenant un permis de sécurité pour assurer les services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Un service de sécurité est requis à la bibliothèque afin de décourager les comportements inadéquats et les actes de vandalisme. Les agents doivent assurer la sécurité des usagers et du personnel, la surveillance de l'édifice et de tous les biens et équipements de la bibliothèque. Ils doivent faire respecter le code de vie en bibliothèque afin de maintenir un climat harmonieux et un endroit accueillant pour les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 11 0316 - GDD1224561005	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Centre Investigation et Sécurité Canada inc, le contrat pour les services de gardiennage à la bibliothèque Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 112 801,75 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19601. (9 soumissionnaires)
CA24 30 02 0014 - GDD1234561016	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise SÉCURITEQ inc, pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au montant de 110 869,93 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant, pour la période du 11 mars 2024 au 2 mars 2025. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-01 (3 offres de service)
DA 254561001	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise SÉCURITEQ inc., pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au montant de 41 290 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant, pour la période du 3 mars 2025 au 23 juin 2025. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS25-03 (3 offres de service)
CA25 30 06 0146 - GDD1254561003	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Centre Investigation et Sécurité Canada inc, un contrat pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au prix de sa

soumission, soit au montant de 104 240,61 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 104 240,61 \$,taxes incluses pour la période du 25 juin 2025 au 23 juin 2026 avec l'option d'une année de renouvellement. Appel d'offres public numéro 25-20962 (2 soumissionnaires)
--

DESCRIPTION

La bibliothèque de Rivière-des-Prairies est située à côté de l'école secondaire Jean-Grou et devant un carrefour d'arrêts d'autobus. Cette localisation donne lieu, à la sortie des classes, à la présence de centaines d'adolescents devant l'entrée et à l'intérieur de la bibliothèque. La présence d'un si grand nombre de jeunes sur le parvis de la bibliothèque ainsi que dans le hall d'entrée, dans les toilettes et aux postes informatiques est source d'enjeux tant pour les usagers que pour le personnel; des usagers se plaignent du bruit dans la bibliothèque et du sentiment d'insécurité tandis que les employés de la Ville n'ont pas les qualifications pour intervenir à l'extérieur du comptoir de prêt de documents. Depuis la présence d'agents de sécurité à la bibliothèque pour assurer la sécurité des lieux et des personnes, les interventions policières sont moins fréquentes.

Le présent dossier consiste à exercer l'option de renouvellement du présent contrat (CA25 30 06 0146) pour obtenir des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Ce renouvellement est d'une durée de 3 628 heures réparties sur la période du 25 juin 2026 au 24 juin 2027. La bibliothèque est ouverte tous les jours de l'année à l'exception des quatorze (14) congés fériés. Durant l'année scolaire, deux agents de sécurité sont requis les jours de semaine tandis que c'est un seul agent de sécurité pour les fins de semaine et durant la période estivale.

Cette option de renouvellement respecte les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02 du contrat, qui comprend une indexation de 2,5 %.

JUSTIFICATION

La problématique de la sécurité à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies nécessite la présence d'agents de sécurité possédant les qualifications pour intervenir auprès d'une clientèle difficile. La présence d'agents de sécurité est nécessaire afin d'assurer le libre accès aux usagers de la bibliothèque, de faire respecter les règlements et de sécuriser les usagers et les employés.

Cette option de renouvellement permet de conserver les gardiens déjà en place, ces derniers ayant démontré leurs compétences et leur approche respectueuse des différents publics qui fréquentent la bibliothèque de Rivière-des-Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un ajustement des prix a été appliqué selon les clauses de la section 2.03.02 du contrat, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période visée par le renouvellement, soit 2,5%.

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 106 846,62 \$, contingence et taxes incluses. Elle est assumée à 100 % par l'arrondissement.

MONTREAL 2030

La priorité 19 : offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence de gardiens de sécurité diminue grandement les plaintes liées à l'intimidation,

au bruit excessif et à des démonstrations d'actes criminels. L'absence de gardiens de sécurité encouragerait fort probablement la recrudescence d'incidents sur le parvis et à l'intérieur de la bibliothèque, en plus de diminuer le sentiment de sécurité des citoyens et des employés de la bibliothèque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 2026-06-02

Début du contrat : 2026-06-25

Fin du contrat : 2027-06-27

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audree-Ann RAMACIERI-TREMBLAY
Cheffe de section - Bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-04-29



Dossier # : 1263353003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 358 274,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 358 274,88 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-03 1 offre de services.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 358 274,88 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-03 1 offre de services;

D'autoriser une dépense de 358 274,88 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:56

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263353003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 358 274,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 358 274,88 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-03 1 offre de services.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre récréatif de Rivière-des-Prairies est une installation municipale qui a été construite en 2005 pour répondre aux besoins en soutien immobilier des organismes communautaires reconnus par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui réalisent une offre de service d'activités à la population du quartier de Rivière-des-Prairies dans les domaines du loisir et du développement social. Dès son ouverture en 2005, le contrat pour la gestion des opérations d'accueil, de surveillance, d'entretien et de gestion des locaux a été octroyé en impartition. Le contrat en cours avec Axia Services arrive à échéance le 12 juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION	OBJET
CA23 3007 0221 GDD 1234561004	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Axia Services, un contrat pour la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 889 582,28 \$ taxes incluses, pour la période du 13 juillet 2023 au 12 juillet 2026, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée (23-19949), (1 soumissionnaire).
CA20 3007 0170	D'octroyer un contrat à Axia Services, au montant de 757 277,94 \$ (taxes incluses), pour assurer la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de la gestion de l'occupation des locaux du Centre récréatif de RDP pour la période du 13 juillet 2020 au 12 juillet 2023, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée (20-17893) (1 soumissionnaire).
CA19 3003 0045	D'autoriser la prolongation du contrat avec Axia Services, au montant

maximal de 202 807,35 \$ (taxes incluses), pour la gestion de l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'occupation des locaux du Centre récréatif de RDP pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission octroyée (CA17 3004 0099).
--

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a procédé par octroi de contrat de gré à gré avec un OBNL pour obtenir des soumissions afin d'assurer la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation des locaux du centre récréatif de Rivière-des-Prairies, et ce pour une durée de un an, soit pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Le centre récréatif de Rivière-des-Prairies a une fréquentation moyenne de 70 000 personnes par année. L'installation est ouverte quatorze heures par jour, sept jours par semaine, cinquante-deux semaines par année, à l'exception des jours fériés. Le devis technique indique une description détaillée des attentes de l'arrondissement relatives à ce contrat. Les responsabilités de l'adjudicataire sont d'accueillir la clientèle, d'effectuer la surveillance des lieux, d'effectuer l'entretien sanitaire de tout le bâtiment, d'effectuer deux grands ménages par année ainsi que d'assurer la gestion de l'occupation des locaux. De plus, l'adjudicataire est responsable de fournir les produits sanitaires et le matériel requis à l'exécution de ce contrat. L'arrondissement est responsable de fournir les équipements d'entretien lourds requis au mandat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cette démarche de contrat de gré à gré avec un OBNL, un seul fournisseur conforme aux exigences du devis a soumissionné. La soumission initiale a été reçue le 19 mars 2026. À la suite de discussions, une deuxième soumission, datée du 16 avril 2026, a été réceptionnée le 22 avril 2026 par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Nous sommes d'avis que ce gré à gré permettra une prestation de service adéquate et une augmentation des coûts déterminables.

L'analyse de la conformité technique a été complétée par l'arrondissement et toutes les pièces justificatives sont jointes à la soumission de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles. Tel qu'exigé, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles possède plus de cinq années d'expérience dans des contrats semblables, dont une habileté démontrée et une expérience satisfaisante en gestion de l'occupation des locaux, et elle respecte les normes concernant les produits d'entretien demandés pour ce contrat.

SOUSSIONNAIRE CONFORME	PRIX (taxes incluses)
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	358 274,88 \$
ÉCART	
Montant de l'estimation réalisée	361 000 \$
Coût moyen des soumissions reçues	358 274,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)	- 2 725,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	- 0,7 %

L'estimation est basée sur le coût du contrat en cours, 304 000\$ taxes incluses pour 2025-2026, avec une indexation au prix du marché. Cette indexation a été déterminée à la suite d'une analyse réalisée en collaboration avec le service d'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût total du contrat pour l'année 2026-2027 :

Période annuelle	Montant avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant (taxes incluses)
du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027	311 611,11 \$	15 580,56 \$	31 083,17 \$	358 274,88 \$
TOTAL	311 611,11 \$	15 580,56 \$	31 083,17 \$	358 274,88 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier est de nature administrative. Cependant, le matériel, les fournitures, les produits sanitaires et les équipements répondent aux normes « Écologo » et ont de faibles impacts environnementaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est indispensable pour assurer la prestation des services de loisirs à la population et aux organismes du quartier de Rivière-des-Prairies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement, l'adjudicataire sera informé par téléphone et par courriel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Achat d'équipements d'entretien lourds pour remplacer ceux du contractant actuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 12 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
Agent de developpement d'activites
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-12

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1263353004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du Chalet du parc Armand-Bombardier pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 75 433,54 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant taxes incluses. Autoriser les virements de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-04 1 offre de services.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du Chalet du parc Armand-Bombardier pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 75 433,54 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-04 1 offre de services;

D'autoriser une dépense du même montant taxes incluses;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de ce contrat de gré à gré;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 15:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263353004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du Chalet du parc Armand-Bombardier pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027, au montant de 75 433,54 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant taxes incluses. Autoriser les virements de crédits et approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS26-04 1 offre de services.

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet du parc Armand-Bombardier est une installation municipale qui a été construite en 2021 pour répondre aux besoins en soutien immobilier des organismes communautaires reconnus par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui réalisent une offre de service d'activités à la population du quartier de Rivière-des-Prairies dans les domaines du loisir et du développement social. Un peu plus de dix-huit mois après son ouverture, au mois d'août 2023, un premier contrat pour la gestion des opérations d'accueil, de surveillance et de gestion des locaux a été octroyé en impartition. Le contrat en cours avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles arrive à échéance le 12 juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION	GDD	OBJET
DA25 3353 001	2253353001	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion du chalet du Parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 37 314,48\$ taxes incluses et autoriser une dépense de 37 314,48\$ taxes, incidences et contingences incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 12 juillet 2026. Approuver la convention à cet effet. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS25-12 (1 offre de services)
CA24 3012 0341	1245696001	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion de l'occupation du chalet du Parc Armand-Bombardier, au montant 67 702,57 \$, taxes incluses et autoriser une

		dépense du même montant. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-14 (1 offre de service)
DA24 9154 001	2249154001	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion du chalet du Parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 31 386,02\$ taxes incluses et autoriser une dépense de 31 386,02\$ taxes, incidences et contingences incluses, pour la période du 1er août 2024 au 31 décembre 2024. Approuver la convention à cet effet. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS24-08 (1 offre de services)
CA23 3007 0222	1234561005	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Société ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la gestion du chalet du Parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 66 989,18 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 66 989,18 \$ taxes, incidences et contingences incluses, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024. Approuver la convention à cet effet. Contrat de gré à gré numéro DCSLDS23-05 (1 offre de services)

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a procédé par octroi de contrat de gré à gré avec un OBNL pour obtenir des soumissions afin d'assurer la gestion de l'accueil, de la surveillance et de l'occupation des locaux du chalet du parc Armand-Bombardier, et ce, pour une durée de un an, soit pour la période du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027. Le chalet du parc Armand-Bombardier a une fréquentation moyenne de plus de 6 000 personnes par année qui y viennent pour participer à des activités diverses. L'installation est ouverte douze heures par jour, six jours par semaine, cinquante-deux semaines par année, à l'exception des jours fériés.

Le devis technique indique une description détaillée des attentes de l'arrondissement relatives à ce contrat. Les responsabilités de l'adjudicataire sont d'accueillir la clientèle, d'effectuer la surveillance des lieux et de prendre en charge la gestion de l'occupation des locaux. Le contrat prévoit la présence d'une personne responsable 252 jours par an, du mardi au samedi, pour un total de 2113 heures, incluant une banque de 250 heures flexibles pour répondre à des besoins ponctuels.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cette démarche de contrat de gré à gré avec un OBNL, un seul fournisseur conforme aux exigences du devis a soumissionné. La soumission initiale a été reçue le 19 mars 2026. À la suite de discussions, une deuxième soumission, datée du 16 avril 2026, a été réceptionnée le 22 avril 2026 par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

L'analyse de la conformité technique a été complétée par l'arrondissement et toutes les pièces justificatives sont jointes à la soumission de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles. Tel qu'exigé, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles possède plus de cinq années d'expérience dans des contrats semblables, dont une habileté démontrée et une expérience satisfaisante en gestion de l'occupation des locaux.

SOUSSIONNAIRE CONFORME	PRIX (taxes incluses)
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	75 433,54 \$

ÉCART	
Montant de l'estimation réalisée	76 000 \$
Coût moyen des soumissions reçues	75 433,54 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)	- 566,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	- 0,7 %

L'estimation est basée sur le coût du contrat en cours, 37 314,48\$, taxes incluses pour six mois d'opérations en 2026, avec une indexation de 2 % par la prochaine année. Cette indexation a été déterminée à la suite d'une analyse réalisée en collaboration avec le service d'approvisionnement qui a conclu qu'accorder le contrat à un OBNL qui détient le contrat actuel en conservant les mêmes responsabilités et paramètres allait favoriser un maintien des coûts et une hausse minimale relative à l'IPC (indice des prix à la consommation), soit d'environ 2 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût total du contrat pour l'année 2026-2027 :

Période annuelle	Montant avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant (taxes incluses)
du 13 juillet 2026 au 12 juillet 2027	65 608,65 \$	3 280,43 \$	6 544,46 \$	75 433,54 \$
TOTAL	65 608,65 \$	3 280,43 \$	6 544,46 \$	75 433,54 \$

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier est de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est indispensable pour assurer la prestation des services de loisirs à la population et aux organismes du quartier de Rivière-des-Prairies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement, l'adjudicataire sera informé par téléphone et par courriel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 12 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
Agent de developpement d'activites
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-05-12



Dossier # : 1269366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres en pépinière externe, au montant de 78 596,91 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-04 (3 offres de services)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres, au montant de 78 596,91 \$, taxes incluses - Contrat PARC26-04;
- D'autoriser une dépense de 78 596,91 \$, taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-04-21 19:53

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture de 350 arbres en pépinière externe, au montant de 78 596,91 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-04 (3 offres de services)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à sa planification stratégique, l'arrondissement prévoit la réalisation de plantations d'arbres en 2027, notamment par les équipes internes. Afin d'assurer la disponibilité du matériel végétal requis et de permettre la réalisation des travaux de plantation de la saison 2027, il s'avère nécessaire de procéder à une demande d'achat d'arbres auprès d'une pépinière externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 05 0110 adopté le 6 mai 2025

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 80 574,48 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC25-06 (3 offres de services); D'autoriser une dépense de 88 631,93 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

CA24 30 05 0118 adopté le 7 mai 2024

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont inc., pour la fourniture d'arbres en pépinière externe, au montant de 82 885,48 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC24-13 (3 offres de services); D'autoriser une dépense de 91 174,03 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

CA23 30 07 0223 adopté le 4 juillet 2023

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Pépinière Rougemont enr., pour la fourniture d'arbres, au montant de 101 178 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC23-20 (2 offres de services); D'autoriser une dépense de 111 295,80 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

DESCRIPTION

Les plantations des arbres de rues et de parcs seront planifiées pour la saison estivale 2027 et les travaux seront faits par les équipes internes. Les arbres achetés en pépinière externe seront additionnés aux arbres fournis par la pépinière municipale et seront entreposés dans la jauge de l'arrondissement. Cela permettra aux équipes internes d'entamer les activités de

plantation en régie dès que possible au printemps.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus de gré à gré, trois offres de service ont été reçues et jugées conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)	Total d'arbres fournis
Pépinière Rougemont inc.	78 596,91 \$	350 arbres
Pépinière Dominique Savio	78 500,66 \$	297 arbres
Pépinière Abbotsford	54 653,37 \$	219 arbres
Dernière estimation réalisée	86 565,75 \$	350 arbres
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire – estimation)</i>	-7 968,84 \$	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>	-9 %	

Le présent dossier vise à retenir l'offre de service reçue de la Pépinière Rougemont inc., pour 350 arbres sur un total de 350 demandés soit 100 % de la commande.

La deuxième offre de service reçue de la Pépinière Dominique Savio pour 297 arbres sur 350 demandés soit 85 % de la commande.

La troisième offre de service reçue de la Pépinière Abbotsford pour 219 arbres sur 350 demandés soit 63 % de la commande.

La comparaison des offres de service s'avère difficile car les prix varient d'une essence à l'autre. L'analyse est donc basée sur les quantités offertes disponibles selon les quantités demandées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces biens et services est de 78 596,91 \$ taxes incluses.

Un montant de 71 769,45 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt du Plan de la forêt urbaine dans le cadre du programme de subvention 2 milliards d'arbres, coordonné par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à travers le règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192. Les fonds nécessaires ont déjà été virés et sont disponibles sur la clé :

6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.205355.000000.99000.00000.

MONTREAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 19 du Plan climat).

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat retarderait la planification de plantation de l'arrondissement et limiterait également le choix et la disponibilité des végétaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2026 : sélection des arbres en pépinière.

Octobre 2026 : début de la livraison des végétaux (ces arbres seront entreposés dans la jauge de l'arrondissement).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Daniel BÉDARD, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal

Maria Rosalba CARDOZO, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal

Marie-Claude BUJOLD, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal

Lecture :

Marie-Claude BUJOLD, 13 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis DUPRE
Agent technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-04-13



Dossier # : 1269366017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Constructions Argozy inc., pour le projet Maintien des actifs sportifs - Ajout de bancs des joueurs afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des installations sportives, au montant de 67 835,25 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 78 010,54 \$ \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-18 (3 offres de services)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Constructions Argozy inc, pour la fourniture et l'installation de bancs de joueurs dans plusieurs parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 67 835,25\$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-18 (3 offres de services)
- D'autoriser une dépense de 78 010,54 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 14:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Constructions Argozy inc., pour le projet Maintien des actifs sportifs - Ajout de bancs des joueurs afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des installations sportives, au montant de 67 835,25 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 78 010,54 \$ \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-18 (3 offres de services)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entretien et de la mise aux normes des terrains sportifs, afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que la pérennité des installations, l'arrondissement souhaite procéder au remplacement des bancs de joueur en bois défectueux. Ceux-ci seront remplacés par des bancs fabriqués en plastique recyclé, reconnus pour leur durabilité accrue et leur faible entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Le contrat consiste, notamment, à :

- Enlèvement des bancs de joueurs existants et défectueux dans les parcs suivants:
Samuel-Morse, Armand Bombardier, Pasquale-Gattuso, École Secondaire Pointe-aux-trembles (ESPAT) et Don Bosco

- Fourniture et installation de nouveaux bancs de joueurs en plastique recyclé et en plasvinyle dans les parcs suivants :

Samuel-Morse : Remplacement des 6 bancs de joueurs simple par 6 nouveaux bancs de joueurs simple en plasvinyle

Maria-Goretti : Ajout de 2 nouveaux bancs de joueurs simple en plastique recyclé

Armand Bombardier : Remplacement des 2 bancs de joueurs double par 2 bancs de joueurs double en plastique recyclé

Pasquale-Gattuso : Remplacement des 2 bancs de joueurs double par 2 bancs de joueurs double en plastique recyclé

Pehr-Kalm : Ajout de 2 nouveaux bancs de joueurs double en plastique recyclé

École Secondaire Pointe-aux-trembles (ESPAT) : Remplacement des 4 bancs de joueurs

quadruple par 4 nouveaux bancs de joueurs quadruple en plastique recyclé
 Don Bosco : Remplacement de 1 banc de joueur quintuple par un nouveau banc de joueur quintuple en plastique recyclé

Par sa nature, le présent contrat n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC26-18, l'entreprise Les Constructions Argozy inc. a déposé la soumission la plus basse jugée conforme pour les travaux demandés.

La période de sollicitation auprès des entrepreneurs s'est étalée du 20 avril au 8 mai 2026.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Constructions Argozy inc.	67 835, 25 \$	10 175,29 \$	78 010,54 \$
Salvex inc.	90 830,25 \$	13 624,54 \$	104 454,79 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc	150 617,25 \$	22 592,59 \$	173 209,84 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	88 415,78 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-20 580,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			22 995 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			25%

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 20 580,53\$, soit - 23%.

Plus précisément, les écarts de prix s'expliquent principalement par des coûts inférieurs pour les équipements ainsi que pour la mobilisation dans divers parcs.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total:

Octroi de contrat (PARC26-18)

Entrepreneur : 67 835,25 \$

+ contingences: 10 175,29\$ (15%)

Total: 78 010,54 \$ taxes incluses

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le remplacement et l'ajout de mobilier dans divers terrains sportifs de l'arrondissement

contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

Section B – Test climat

Omission de quantification

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les bancs défectueux représentent un réel danger pour les usagers, en ne réalisant pas les travaux, les usagers ne pourront pas profiter pleinement de nos installations sportives sans oublier le risque de blessure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: été 2026

Fin des travaux : fin été 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley BRUNO
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-14

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1269366019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à un OBNL : Le Comité Zip Jacques-Cartier, pour le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en parcs et boisés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles en 2026, au montant de 62 417,66 \$, taxes incluses. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro PARC26-12 (1 offre de services)

Il est recommandé :

- D'octroyer à Le Comité ZIP Jacques Cartier, un contrat pour le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en parcs et boisés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles en 2026, au montant de 62 417,66\$, taxes incluses;
- D'approuver la convention;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:44

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à un OBNL : Le Comité Zip Jacques-Cartier, pour le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en parcs et boisés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles en 2026, au montant de 62 417,66 \$, taxes incluses. Approuver la convention. Contrat de gré à gré numéro PARC26-12 (1 offre de services)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles déploie des efforts soutenus pour contrôler les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur son territoire, afin de protéger les milieux naturels et les aménagements existants. Conformément à son Plan d'actions en matière de protection des milieux naturels, l'arrondissement prévoit poursuivre le contrôle des EVEE en 2026, principalement le nerprun. À cette fin, l'arrondissement souhaite mandater le Comité ZIP Jacques-Cartier afin de bénéficier de son expertise pour la réalisation des travaux de contrôle dans ces sites.

Dans le cadre de la poursuite de ces interventions, les actions de contrôle prévues en 2026 cibleront plus particulièrement le parc Armand Bombardier et le parc Saint Valérien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 04 0083 adopté le 2 avril 2024

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NATURE-ACTION QUÉBEC - RESTAURATION - RIVES - RIVIÈRE DES PRAIRIES - PARC - CHEVALIER CUIVRÉ - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPROUVER - PRÊT DE SERVICES - SECTION - ARBORICULTURE ET INGÉNIERIE FORESTIÈRE - PERSONNEL - EXPERTISE - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENTS DE CRÉDITS

CA22 30 05 0106 adopté le 3 mai 2022

OCTROYER - CONVENTION DE SERVICES - ORGANISME NATURE-ACTION QUÉBEC - PROJET - STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION - GESTION DES MILIEUX NATURELS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - 3 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2022 - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS

DESCRIPTION

Le mandat consiste notamment à réaliser des interventions sur des zones de contrôle totalisant 13 900 m² au parc Armand-Bombardier et 2 600 m² au parc Saint-Valérien:

- planifier et coordonner les interventions de contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ;
- réaliser les travaux de contrôle ciblant principalement le nerprun dans les sites visés ;
- assurer le suivi des interventions et documenter les résultats obtenus.

L'élimination progressive de ces EVEC est essentielle pour rétablir un équilibre écologique durable et contribuer à nos efforts de renaturation.

JUSTIFICATION

Ce projet constitue un investissement cohérent, aligné avec les engagements de l'arrondissement et de la Ville en matière de protection des milieux naturels et d'adaptation aux changements climatiques. Un nettoyage approfondi des sites, incluant l'arrachage, le rabattage et l'essouchage ou l'encapsulation des souches de nerprun ainsi que d'autres végétaux de faible valeur et envahissants est donc nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme sans but lucratif	Prix de base, taxes incluses	Total, taxes incluses
Comité ZIP Jacques Cartier	62 417,66 \$	62 417,66\$
Dernière estimation réalisée	44 850 \$	44 850 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>		17 567,66\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		39%

L'offre de services reçue dépasse notre estimation initiale de 39%. Cet écart s'explique notamment par le fait que, la ZIP a fait plusieurs visites terrains qui lui ont permis de préciser les conditions réelles d'intervention et de cibler les zones de travail prioritaire, ce qui en résulte en une charge de travail plus importante qu'estimé. De plus, la réalisation des travaux en période de nidification nécessite des validations préalables quant à la présence d'oiseaux, notamment dans les arbustes tels que le nerprun. Cette contrainte entraîne des ajustements aux méthodes d'intervention ainsi que des efforts supplémentaires.

Ce projet sera financé via le budget dédié à la protection des milieux naturels, tel que recommandé par le Vérificateur Général de la ville

MONTREAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (actions 2 et 20 du Plan climat).
Voir la grille d'analyse en pièce jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation de ce dossier, la compétition exercée par les EVEC sur la flore indigène pourrait entraîner une perte de biodiversité et une détérioration de la qualité écologique des sites concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Date de démarrage du projet juin 2026
2. Période de réalisation du projet juin 2026 à août 2026
3. Rapport d'activité septembre 2026 à décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1269366020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Vortex Structures Aquatique Internationales inc., pour la fourniture de brumisateurs au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 51 636,42 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 59 381,88 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-21 (2 offres de services)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Vortex Solutions Aquatiques Internationales inc. au montant de 51 636,42 \$ taxes incluses pour la fourniture et la livraison de 5 brumisateurs au parc Pasquale-Gattuso, conformément à l'appel d'offres de gré à gré PARC26-21 (2 offres de services);
- D'autoriser une dépense de 59 381,88 \$ contingences et taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 14:50

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Vortex Structures Aquatique Internationales inc., pour la fourniture de brumisateurs au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 51 636,42 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 59 381,88 \$ taxes et contingences incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC26-21 (2 offres de services)

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci d'amélioration du confort des usagers et de lutte contre les effets des fortes chaleurs, il est proposé d'ajouter une zone de fraîcheur au parc Pasquale-Gattuso à proximité des terrains de jeux, du terrain de soccer et du chalet de parc. Cette intervention consiste à intégrer cinq brumisateurs, offrant un rafraîchissement ponctuel et accessible aux familles, aux enfants et aux sportifs fréquentant le site.

Cette solution répond également aux souhaits exprimés par les citoyens, qui ont manifesté un intérêt pour la création d'une aire de jeu d'eau. L'installation de brumisateurs permettra de répondre aux besoins des citoyens tout en facilitant l'entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 12 0337 Réaménagement de l'aire de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso (dossier décisionnel : 1249366035)

CA24 30 12 0338 Fourniture et installation des modules de jeux 2-5 ans au parc Pasquale-Gattuso (dossier décisionnel: 1249366036)

DESCRIPTION

Ce projet comporte deux (2) volets complémentaires. D'une part, le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture des brumisateurs. D'autre part, l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'ensemble de l'aire de jeux et de ses abords est actuellement en AO Public. Selon les résultats du processus d'approvisionnement, le tout fera l'objet d'un second dossier décisionnel prévu au conseil d'arrondissement du mois de juillet.

Dans le cadre du présent contrat, sera inclus :

- la fourniture et la livraison de cinq (5) brumisateurs.

Par sa nature, le présent contrat n'est pas assujetti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de

l'Autorité des marchés publics (AMP).

JUSTIFICATION

L'entreprise Vortex Structures Aquatiques International inc. a déposé une soumission conforme aux critères demandés au devis au montant de 51 636,42 \$ taxes incluses. Quant à Les industries Simexco, leur soumission s'élevait à un montant de 36 064,39\$ taxes incluses mais ne répondait pas complètement aux critères identifiés au devis :

- La dimension des poteaux dépasse les dimensions spécifiées au devis;
- Plus grande consommation d'eau.

Ainsi, au regard des critères techniques, environnementaux, esthétiques et des besoins réels définis au devis, le choix des brumisateurs de Vortex est jugé plus pertinent et mieux adapté que celui des modèles de Simexco et ce malgré un prix moins élevé de ce dernier.

L'estimation initiale du projet était de 54 613,13 \$ taxes incluses correspondant à l'achat et la livraison d'équipements de ce type.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Puisqu'il s'agit d'un contrat de gré à gré, l'évaluation de rendement du fournisseur n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total:

Octroi de contrat (PARC26-21)

Entrepreneur : 51 636,42 \$
+ contingences: 7 745,46 \$ (15%)
+ incidences: s.o.

Total: 59 381,88 \$ taxes incluses

MONTREAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement des aires de jeux du parc du Colombier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ce projet permettra d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tous âges peuvent en profiter.

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

L'ajout de brumisateurs dans le parc bonifiera la réponse de proximité des besoins des citoyens du quartier.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

S.O.

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation de ce projet aurait comme conséquence, dans un contexte d'enjeux climatiques, de ne pas répondre à un besoin exprimé par les citoyens qui ne pourraient se rafraîchir lors des sorties au parc en famille ou aux différents plateaux sportifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'octroi de contrat, un communiqué sera émis afin d'informer les citoyens du détail de l'échéancier des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Septembre 2026

Fin des travaux : Novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie BOURE

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY

Le : 2026-05-14

architecte paysagiste

Directeur



Dossier # : 1268559002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'édition 2026. Approuver le virement de crédits.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'édition 2026;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:41

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268559002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'édition 2026. Approuver le virement de crédits.

CONTENU

CONTEXTE

La programmation événementielle est au cœur des priorités de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. L'arrondissement souhaite ainsi soutenir les promoteurs dans leurs efforts pour dynamiser les milieux de vie. Ce soutien peut se traduire par un soutien matériel, professionnel et/ou financier.

Initialement portée par la Maison des Jeunes de P.A.T., l'édition 2026 des Jeux de la rue sera sous la responsabilité de l'organisme Les Ballons Intensifs, reconnu pour sa contribution importante auprès des jeunes et du développement de leur plein potentiel, à travers le sport.

Un soutien financier est accordé afin d'assurer la tenue d'un tournoi sportif de basketball et de soccer permettant aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes de compétitionner amicalement dans un contexte festif et rassembleur.

L'accès à des ressources logistiques est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'événement. L'organisme Les Ballons Intensifs a besoin d'un soutien afin de préserver les efforts de consolidation du travail bénévole du comité organisateur et pour répondre aux besoins financiers nécessaires à la mise en place de l'événement.

Les Ballons Intensifs est le promoteur des Jeux de la rue prévus le samedi 8 août 2026, au parc de l'École Secondaire Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 3006 0151	1258559004	Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 4 000 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'organisation des jeux de la rue pour l'année 2025. Autoriser le virement de crédits à cet effet.
CA24 3007 0206	1244761002	Octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 4 000 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'organisation des jeux de la rue pour l'année 2024. Autoriser le virement de crédits à cet effet.

DESCRIPTION

Cette contribution financière permet de soutenir l'organisation de la 3e édition des Jeux de la rue pour les adolescents, adolescentes et jeunes adultes de notre arrondissement. Les Jeux de la rue sont un événement sportif et communautaire qui vise à favoriser la pratique libre et encadrée d'activités physiques et sportives chez les jeunes, tout en valorisant des valeurs de respect, de persévérance et d'inclusion. Cela contribue également à la prévention de la violence et à l'engagement communautaire.

L'arrondissement souhaite ainsi appuyer cette initiative par l'octroi d'une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs pour la mise sur pied d'un tournoi sportif amical.

Ce montant est complémentaire au soutien matériel, logistique et professionnel que l'arrondissement apporte à l'organisme.

JUSTIFICATION

La tenue des Jeux de la rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est en totale cohérence avec les orientations de la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement. Cet événement s'inscrit notamment dans les efforts municipaux visant à favoriser des milieux de vie actifs, inclusifs et sécuritaires pour les jeunes. Les Jeux de la rue permettent les éléments suivants :

- Promouvoir les saines habitudes de vie;
- Favoriser l'inclusion sociale;
- Permettre une appropriation positive de l'espace public par les jeunes;
- Contribuer à la prévention de la violence et de la délinquance.
- Bonifier l'offre d'événements sportifs estivaux dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 4 000 \$ provenant de l'arrondissement permettra de défrayer certaines des dépenses pour l'organisme, telles que les frais alimentaires, la location d'équipements et la mise en place d'une logistique adéquate lors de l'événement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. En proposant des activités accessibles, abordables et de qualité et en prenant des mesures de réduction à la source, cet événement vise également à inclure des pratiques d'écoresponsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien municipal est primordial pour la réalisation de cet événement, sans quoi celui-ci sera mis en péril ou risque d'être grandement réduit. Cela priverait ainsi de nombreux jeunes d'un espace accessible et sécuritaire pour bouger et socialiser durant un événement sportif estival.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement effectuera un soutien au niveau de la diffusion de l'événement à travers ses divers moyens de communication (Site Internet, Facebook, Infolettre, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les équipes des événements publics, sports et loisirs, des communications et des travaux publics apporteront le soutien nécessaire dans les délais requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-04-30



Dossier # : 1259366026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 3 juin au 31 décembre 2026. Approuver la convention et le virement de crédits.

Il est recommandé :

- D'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 8 000 \$, pour l'année 2026, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 3 juin au 31 décembre 2026;
- D'approuver la convention prévue à cet effet, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- D'autoriser le virement de crédit à cette fin;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 14:24

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259366026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 3 juin au 31 décembre 2026. Approuver la convention et le virement de crédits.

CONTENU

CONTEXTE

La gestion du Programme de subvention à l'utilisation des produits d'hygiène personnelle durables de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est attribuée à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Le programme de subvention visait à encourager l'achat de couches lavables pour bébés. En 2017, le programme a été bonifié afin d'élargir les produits d'hygiène durables (couches lavables, produits d'hygiène féminine durables et produits d'hygiène personnelle durables) pouvant faire l'objet de subventions. En 2024, un volet d'achat québécois a été ajouté afin d'encourager l'achat local.

L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.).
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisqu'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Pour la poursuite du programme en 2026, l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies sollicite le soutien financier de l'arrondissement, au montant de 8 000 \$, pour lui permettre de couvrir le nouveau volet d'achat local, et d'assurer le remboursement des citoyens qui participent au Programme de subvention pour l'achat des produits hygiéniques durables, incluant l'utilisation des produits d'hygiène féminine durables et de couches lavables.

Cette initiative correspond à la volonté de la Ville de Montréal de détourner davantage des matières résiduelles de l'enfouissement et de réduire l'utilisation de produits à usage unique en encourageant les choix et comportements écoresponsables des citoyens et citoyennes. Par conséquent, il est recommandé au conseil d'arrondissement de répondre favorablement à cette demande et d'octroyer une contribution financière non ponctuelle totalisant 8 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 3010 0274 : octroyer - contribution financière - Éco de la Pointe-aux-Prairies - gestion - programme - subventions- année 2023 - approuver - convention - virement de crédits - 8 000 \$

CA23 30 04 0089 : octroyer - contribution financière - Éco de la Pointe-aux-Prairies - gestion - programme - subventions- année 2023 - approuver - convention - virement de crédits

CA19 30 07 0246 : autorisation - dépense additionnelle - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0426 : octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 09 0298 : autorisation - dépense additionnelle - subvention accordée - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier le soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement 2018 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 1 000 \$

CA17 30 12 0399 : octroyer une contribution financière non récurrente à Éco de la pointe-aux-prairies afin de bonifier le soutien financier accordé à l'organisme pour le programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2018. d'autoriser un virement de crédit à cette fin - 2 700 \$

DESCRIPTION

Depuis 2015, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies assure la gestion du Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables, destiné aux résidents et résidentes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette initiative, développée par l'organisme, a pour objectif d'encourager les citoyens à adopter des comportements écoresponsables dans leur quotidien. Elle offre aux résidents et résidentes la possibilité de bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 50 % du coût d'achat et 75% du coût d'achat pour les produits locaux, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne pour les couches lavables (ou 125 \$ pour les produits québécois), et d'un montant maximal de 50 \$ par personne pour les produits d'hygiène durables (ou 75 \$ pour les produits québécois), incluant les culottes d'entraînement à la propreté (100 % lavables), les culottes et services lavables pour fuites urinaires et énurésie, la coupe menstruelle (une par demande), ainsi que les culottes, serviettes menstruelles, papiers hygiéniques et mouchoirs lavables.

Pour participer au programme, les citoyens et citoyennes intéressés à bénéficier de la subvention doivent remplir un formulaire disponible sur le site Web de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies ou au local de l'organisme, et présenter des pièces justificatives relatives à la demande, qu'elle soit pour la personne qui dépose la demande ou au nom d'une autre personne.

Une seule demande complète par personne, par catégorie de subvention, au trois ans, est admissible.

JUSTIFICATION

Le Programme de subvention pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables permet de répondre aux engagements suivants en matière de développement durable :

Montréal Zéro Déchet, 2020-2030

- Orientation 1.1 : Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique
- Action : 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source

Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux-Trembles:

- Objectif 5.5.1 : Mettre en place divers moyens et incitatifs pour favoriser les gestes et comportements écoresponsables.
- Action 5.5.3 : Poursuivre et accentuer les efforts de sensibilisation et de promotion visant la multiplication d'écocitoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière permettra de soutenir les citoyens et citoyennes dans l'achat et la location de couches lavables pour bébés et adultes, couches de piscine lavables ainsi que des inserts et lingettes lavables, pour un montant maximal de 100 \$ par personne (et de 125 \$ pour les achats locaux), ainsi que pour l'achat de produits d'hygiène durables, dont des culottes d'entraînement, coupe menstruelle, serviettes menstruelles, papiers hygiéniques et mouchoirs lavables, pour un montant maximal de 50 \$ par personne (et de 75 \$ pour les achats locaux), aux personnes admissibles, résidant à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 8 000 \$ pour les subventions à l'achat de produit d'hygiène personnelle durables. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

Dans l'éventualité où le nombre de demandeurs serait inférieur aux prévisions de l'organisme, les montants excédentaires pourront être récupérés par l'arrondissement ou le programme se poursuivra jusqu'à l'épuisement des fonds alloués avec l'autorisation du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

MONTREAL 2030

La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, tel que précisé dans la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet sera effectuée par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Les informations liées au programme seront également diffusées sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 2026-05-03

Fin : 2026-12-01

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic MARSHALL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1269366015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt d'espace extérieur, à titre gratuit, d'une durée de treize ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263.

Il est recommandé :

D'approuver la convention de prêt d'espace extérieur, à titre gratuit, d'une durée de treize ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 14:20

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt d'espace extérieur, à titre gratuit, d'une durée de treize ans, entre l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263.

CONTENU

CONTEXTE

Inauguré le 17 juin 2019, le jardin collectif de Montréal-Est se trouve à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Marien. Implanté sur le territoire de la ville de Montréal-Est, à proximité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ce projet d'envergure est coordonné par l'organisme Action Secours Vie d'Espoir. Celui-ci vise principalement à améliorer la sécurité alimentaire dans un secteur reconnu comme un désert alimentaire, tout en encourageant l'inclusion sociale. Fonctionnant selon un modèle collectif, le jardin repose sur la participation citoyenne : l'ensemble du terrain est cultivé conjointement et les récoltes sont partagées, dont une part est redistribuée à des familles en situation de vulnérabilité alimentaire sous forme de paniers, de livraisons à domicile et d'autres initiatives solidaires.

Compte tenu du passé industriel du secteur, l'aménagement privilégie la culture dans des bacs hors-sol. En plus des légumes, le site accueille des ruches urbaines. La productivité du jardin est remarquable, avec plus de 2 000 livres de denrées et 220 livres de miel récoltés lors de la saison 2024. Depuis 2025, il y a un projet d'agrandissement du jardin collectif du côté de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Afin de permettre l'agrandissement sur le territoire de l'arrondissement, l'arrondissement doit se munir d'une convention de prêt de terrain avec Action Secours Vie d'Espoir pour une parcelle des lots 1 093 262 et 1 093 263. Le prêt du terrain durera 13 ans, soit jusqu'au terme de la location des lots par l'arrondissement auprès du Réseau de transport métropolitain en 2039.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 11 0374 - Approuver deux (2) projets de baux entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) d'une part, pour des fins d'un projet d'aménagement d'un parc linéaire et, d'autre part, pour des fins d'aménagement d'une aire de stationnement temporaire pour le service de navette fluviale, le tout, pour des durées et des engagements de vingt (20) ans et 1 173 527 \$, taxes incluses, pour le projet de parc linéaire et de deux (2) ans et 4 232 \$, taxes incluses, pour le projet de stationnement. - 1196425001
CA26 30 04 0082 - Approuver le projet d'amendement de bail entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) d'une part, pour des fins d'un projet d'agrandissement du parc linéaire pour une durée de 13 ans au montant de 6 898,87 \$, taxes

incluses et, d'autre part, pour des fins de sous-location des parcelles de lot 1 093 262 et 1 093 263 au Réseau alimentaire de l'Est de Montréal (RAEM). - 1269366005

DESCRIPTION

La convention de prêt d'un espace extérieur qui cible une parcelle de terrain d'une superficie de 80 m² située sur le lot 1 093 262 pour l'agrandissement du jardin collectif de Montréal-Est permettra d'encadrer les responsabilités de l'organisme vis-à-vis le site.

La convention de prêt d'un espace extérieur qui cible une parcelle de terrain d'une superficie de 27 m² située sur le lot 1 093 263 pour l'agrandissement du jardin collectif de Montréal-Est permettra d'encadrer les responsabilités de l'organisme vis-à-vis le site.

Les objectifs d'un jardin collectif sont de :

- Favoriser la mixité du quartier en regroupant des citoyens provenant de tous horizons confondus (culture-genre-génération) autour d'un projet commun favorisant l'actualisation des participant.es;
- Mettre sur pied un lieu d'apprentissage et de sensibilisation où les thématiques environnementales et les saines habitudes de vie sont abordées;
- Avoir au cœur du quartier, un lieu de rencontre permettant la valorisation et le partage des connaissances de chacun;
- Permettre de contrer l'insécurité alimentaire, tout d'abord, chez les participant.es du projet, mais aussi dans l'arrondissement en offrant une partie des récoltes à une banque alimentaire.

Suite à la signature de la convention de prêt d'un espace extérieur avec l'OBNL, celui-ci continuera sa mission de mobiliser la communauté et de gérer le jardin collectif. Les détails du projet sont définis à l'Annexe 1.

JUSTIFICATION

Ce projet d'agriculture urbaine s'inscrit dans la vision de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et se reflète dans ses différentes politiques et planifications.

Planification stratégique 2021-2031 RDP-PAT :

Orientation 2 : Créer des milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants.

Objectif 2.1 : Développer des quartiers animés, multifonctionnels et accessibles, selon une vision harmonisée du territoire.

Action 2.1.5 - Susciter la mobilisation et les initiatives des partenaires pour contribuer au dynamisme des milieux.

Orientation 5 : Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique

Objectif 5.6 - Accroître l'autonomie alimentaire sur le territoire par l'agriculture urbaine plurielle et innovante :

Action 5.6.4 - Mettre en oeuvre le plan d'action en agriculture urbaine

Politique en saines habitudes de vie :

Axe 2 : Des saines habitudes alimentaires

Orientations

2.1 - L'accès à des aliments sains

2.2 - Le renforcement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires de la population

Au niveau de la Ville de Montréal, ce projet de jardin collectif s'inscrit en cohérence avec la **Stratégie en agriculture urbaine 2021-2026** :

Objectif 1 - Continuer à faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et périurbaine, augmenter sa visibilité et promouvoir sa pratique auprès de la population
Action 1.1 - Soutenir les initiatives visant à informer, sensibiliser, éduquer et développer les compétences citoyennes et communautaires en agriculture urbaine
Action 1.2 - Mettre à disposition des citoyens et groupes communautaires des nouveaux espaces de jardinage et consolider ceux déjà existants

La stratégie en agriculture urbaine a été développée en réponse au Plan Climat 2020-2030 de l'agglomération, spécifiquement à l'action 22 : développer l'agriculture urbaine.

Ce projet de jardin collectif favorise la participation directe des citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie, notamment par l'amélioration de l'accessibilité alimentaire et la création de nouvelles zones de socialisation, en accord avec les principes du développement durable. Enfin, il contribuera à faire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles un endroit où il fait bon vivre et permettra à l'arrondissement de se positionner comme chef de file dans le domaine de l'agriculture urbaine, et ce, au bénéfice des générations futures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt de terrain est à coût nul.

MONTREAL 2030

Voir la grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'utilisation des lots n'est pas permise, le jardin collectif de Montréal-Est ne pourra pas procéder aux travaux d'agrandissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Reprise des activités dans le jardins collectif : Printemps 2026
Travaux d'agrandissements du jardin collectif : Été 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic MARSHALL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-04-13



Dossier # : 1264386002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île une servitude de passage d'une superficie de 351,5 m ² située sur le site de l'école secondaire Jean-Grou au 12723-12725, boulevard Rodolphe-Forget dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont l'assiette est connue et désignée comme étant une partie du lot 1 074 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, le tout sans considération monétaire. N/Réf.: 31H12-005-4968-08 Mandat: 24-0302-T.

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île une servitude de passage, sur une partie du lot 1 074 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 351,5 mètres carrés, dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau bâtiment nommé Espace Rivière, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis du Service des affaires juridiques.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-06-01 11:27

Signataire : Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264386002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île une servitude de passage d'une superficie de 351,5 m ² située sur le site de l'école secondaire Jean-Grou au 12723-12725, boulevard Rodolphe-Forget dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont l'assiette est connue et désignée comme étant une partie du lot 1 074 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, le tout sans considération monétaire. N/Réf.: 31H12-005-4968-08 Mandat: 24-0302-T.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2024, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Arrondissement) a effectué une demande au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) afin d'entreprendre les démarches requises pour l'acquisition des droits visant l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle à des fins de passage public sur le lot numéro 1 074 747 du cadastre du Québec, étant la propriété du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). Ce site est occupé par l'école secondaire Jean-Grou située au 12723-12725, boulevard Rodolphe-Forget.

L'Arrondissement est en cours de réalisation d'un important projet de développement nommé Espace Rivière, lequel prévoit la construction d'un nouveau lieu multifonctionnel regroupant une bibliothèque, une maison de la culture, des espaces communautaires et de loisirs ainsi qu'un bureau Accès Montréal. Cette nouvelle construction sera implantée sur le site de l'actuelle bibliothèque de Rivière-des-Prairies, laquelle sera déconstruite afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment plus vaste et mieux adapté aux besoins de la population.

Dans le cadre de l'élaboration du projet Espace Rivière et dans le but d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des usagers du site, l'utilisation de l'entrée charretière adjacente au boulevard Rodolphe-Forget et présente sur le lot 1 074 747 du CSSPI, le prolongement de la voie de circulation et l'aménagement d'un trottoir s'avèrent requis. À cet effet, la création d'une servitude de passage public sur une partie du lot appartenant au CSSPI est nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1255909009 - 2026-03-10 - Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-

154-1 intitulée : « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro CA24 30 07 0217 sur le projet particulier numéro PP-154, afin d'ajouter une dérogation au règlement de lotissement et modifier les délais de réalisation exigés dans le PP-154 autorisant la construction d'un bâtiment public et institutionnel projeté au 9001, boulevard Perras, sur les lots numéro 1 074 630 et 4 015 309 du cadastre du Québec ».

2248845030 - 2024-07-26 - Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution CA24 30 07 0217 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'immeuble situé au 9001, boulevard Perras.

1245909004 - 2024-07-02 - Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-154 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment public et institutionnel projeté au 9001, boulevard Perras, en remplacement de la bibliothèque actuelle de Rivière-des-Prairies, dans le district de La Pointe-aux-Prairies ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales un projet d'acte selon lequel le CSSPI consent en faveur de la Ville de Montréal (Ville), une servitude réelle et perpétuelle à des fins de passage public sur le lot numéro 1 074 747 du cadastre du Québec, à partir du boulevard Rodolphe-Forget.

L'assiette de la servitude couvre une superficie de 351,5 m². Elle est décrite dans la description technique préparée par Xavier Lachance, arpenteur-géomètre, le 21 avril 2026, sous le numéro 1696 de ses minutes, dossier numéro P80415.

La Ville assumera la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien et de la réparation de l'assiette de la servitude. De plus, la Ville s'engage à prendre sous son entière responsabilité ses propres exigences réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales, notamment en ce qui concerne les normes applicables au ruissellement et à la capacité des bassins de rétention. La conception, la réalisation ainsi que l'ensemble des frais afférents à la gestion des eaux de ruissellement, incluant l'aménagement du bassin de rétention, seront entièrement à la charge de la Ville. Le Cédant s'engage à maintenir les ouvrages de rétention en bon état, tel que requis par le Règlement 20-030 de la Ville de Montréal.

L'aménagement de la servitude entraînera la suppression de trois (3) espaces de stationnement, lesquels pourront être relocalisés et aménagés ailleurs sur le terrain du CSSPI, sans frais pour la Ville.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants:

- L'établissement de cette servitude permettra à la Ville de réaliser le projet de construction Espace Rivière.
- Le CSSPI a accepté cette servitude car l'école secondaire Jean-Grou pourrait en retirer certains avantages de partage dans le nouveau bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude est consentie sans considération monétaire. Par ailleurs, la Ville assumera l'ensemble des frais liés à la préparation du plan de la servitude, à l'acte notarié et à sa publication.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La servitude est requise pour émettre le permis de construction du nouveau projet. Un retard dans l'approbation du présent dossier retarderait considérablement l'échéancier de l'émission du permis de construction du projet Espace Rivière et le lancement des appels d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de servitude au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Melany ROY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Melanie DI PALMA
Cheffe de section - transactions immobilières

Le : 2026-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dany LAROCHE
Chef de division transactions immobilières

Approuvé le : 2026-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
Directrice stratégie immobilière (cadre sur
mandat)

Approuvé le : 2026-05-29



Dossier # : 1267960005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 24 avril 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2026.

Il est recommandé :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 24 avril 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2026.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:20

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267960005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2026 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 24 avril 2026. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2026 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2026-05-12



Dossier # : 1269907005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1000 \$ à l'Artère de l'Est, 500 \$ à 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies et 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, le tout pour l'organisation de leurs activités.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants :

- 1000 \$ à l'Artère de l'Est, pour l'organisation de son événement 2e édition de la nuit des sans abris dans l'Est de Montréal, qui aura lieu le 16 octobre 2026 de 16 h à 21 h au parc St-Jean-Baptiste.
- 500 \$ à 1,2,3,Go! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de son événement la fête de la famille de Rivière-des-Prairies, qui aura lieu le 27 juin 2026 de 12 h à 20 h au parc Ferdinand Biondi.
- 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, pour l'organisation de son événement 7e édition de la fête de fin d'année du printemps, qui aura lieu le 19 juin 2026 au parc Armand-Bombardier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-28 13:59

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269907005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1000 \$ à l'Artère de l'Est, 500 \$ à 1,2,3 Go! Rivière-des-Prairies et 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.
L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 1000 \$ à l'Artère de l'Est, pour l'organisation de son événement 2e édition de la nuit des sans abris dans l'Est de Montréal, qui aura lieu le 16 octobre 2026 de 16 h à 21 h au parc St-Jean-Baptiste.
- 500 \$ à 1,2,3,Go! Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de son événement la fête de la famille de Rivière-des-Prairies, qui aura lieu le 27 juin 2026 de 12 h à 20 h au parc Ferdinand Biondi.
- 250 \$ à la Maison de la famille Coeur à Rivière, pour l'organisation de son événement 7e édition de la fête de fin d'année du printemps, qui aura lieu le 19 juin 2026 au parc Armand-Bombardier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 1 750 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2026-05-25



Dossier # : 1265575004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social et des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 1 515 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies » organisé par le Conseil jeunesse de l'arrondissement le 14 novembre 2026.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 1 515 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies » organisé par le Conseil jeunesse de l'arrondissement le 14 novembre 2026.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 15:24

Signataire : Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265575004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social et des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 1 515 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies » organisé par le Conseil jeunesse de l'arrondissement le 14 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles accorde une importance particulière à la participation et à l'engagement des jeunes, notamment en ce qui concerne leur consultation, leur bien-être et leur connaissance des ressources offertes sur le territoire.

La Foire jeunesse est un rassemblement destiné aux jeunes de 12 à 25 ans, conçue et portée par les membres du Conseil jeunesse de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Prévue le 14 novembre 2026 de 11h à 15h au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, la Foire constitue une activité rassembleuse visant à favoriser la participation, les échanges et l'implication des jeunes. Une programmation variée sera offerte en continu au cours de la journée, comprenant notamment des kiosques d'information, des activités participatives et des espaces d'échange, permettant également la découverte des ressources du milieu. L'ensemble sera déployé simultanément afin de favoriser la participation, à l'exception d'un dîner-discussion consacré aux enjeux de santé mentale.

Pour soutenir la tenue de l'événement, le Conseil jeunesse a obtenu une contribution financière de 1 515 \$ de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, destinée à la mise en œuvre de mesures de reconnaissance favorisant la participation et l'implication des jeunes. Concrètement, ce soutien permettra la distribution de sacs promotionnels ainsi que l'organisation de tirages. Ces initiatives permettront de valoriser l'engagement des participants et d'encourager leur adhésion aux actions portées par le Conseil jeunesse.

L'événement s'inscrit dans le plan d'action 2025-2027 du Conseil jeunesse de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et contribue aux objectifs suivants :

Axe 1 – Stimuler les interactions avec les jeunes et les collaborateurs

La Foire offrira un espace propice aux échanges et au réseautage, avec un accent sur les enjeux liés à la santé mentale et au mieux-être. À cette fin, un dîner-discussion permettra de recueillir les préoccupations des participants et de faire émerger des pistes de solution pouvant être partagées avec les acteurs du milieu et contribuer à orienter les actions futures.

Retombées attendues :

- une meilleure compréhension des enjeux en santé mentale
- un accroissement du sentiment d'appartenance des jeunes
- une consolidation du rôle du Conseil jeunesse comme porte-voix

Axe 2 – Mettre en lumière les ressources existantes pour les jeunes

La présence de kiosques animés par des partenaires, combinée à l'implication des différentes unités de la Direction des sports, loisirs, culture et développement social, favorisera la promotion des services et activités disponibles, tout en facilitant l'accès à des ressources concrètes en matière de soutien et de mieux-être.

Retombées attendues :

- une plus grande visibilité des ressources disponibles
- un renforcement des liens entre les ressources du milieu et les jeunes
- un rayonnement accru des actions du Conseil jeunesse sur le territoire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 2026 des revenus et des dépenses de 1 515 \$, soit l'équivalent du soutien financier reçu de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de recevoir le versement pour la réalisation du projet de la Foire jeunesse portée par le Conseil jeunesse de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers sont détaillés dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout report de cette décision pourrait avoir un impact sur la réalisation du projet en lien avec ses objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, les activités de communication liées à l'événement seront élaborées en

collaboration avec le Service des communications de l'arrondissement, conformément aux modalités de visibilité et aux pratiques en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu le 14 novembre 2026. Les étapes subséquentes, incluant la planification et la coordination des activités, seront définies ultérieurement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Accès au dossier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia DUCHESNEAU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-05-06



Dossier # : 1267960017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder au dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2025 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal et procéder avec l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 3 081 300,00 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet, le tout sous réserve de l'adoption à venir par le Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE:

Le conseil municipal doit procéder à l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal; Les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles totalisent **3 081 300 \$** pour l'exercice financier 2025;

Il est recommandé:

D'approuver l'affectation d'une somme de 42 861 \$ à la réserve pour imprévus;
D'approuver l'affectation d'une somme de 36 340 \$ à la réserve pour la neige;
D'approuver l'affectation d'une somme de 3 002 099 \$ aux surplus libres pour divers besoins de l'arrondissement;
De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:53

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267960017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder au dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2025 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal et procéder avec l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 3 081 300,00 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet, le tout sous réserve de l'adoption à venir par le Conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil municipal procédera en juin à l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice **2025**, à la détermination des surplus de gestion des arrondissements et à l'affectation de surplus **2025** à des dossiers spécifiques.

Les résultats financiers de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles présentent un surplus de gestion de **3 081 300,00 \$ pour l'année 2025**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal, présentée en pièce jointe, propose les règles de conduite en lien avec ces surplus de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes:

1) Le comblement de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel 2025 d'enlèvement de la neige de l'arrondissement à partir des surplus dégagés de cette activité (excluant les activités à répartir);

Le budget annuel total selon le **MAMH** est de 7 200 000,00 \$. En excluant les activités à répartir il est de 5 448 500,00 \$. La cible à atteindre, soit 50% de ce dernier montant, est de 2 724 000,00 \$.

La réserve actuelle de déneigement est de 2 687 659,92 \$. Nous prévoyons une

affectation au montant de 36 340,00 \$ pour atteindre la cible budgétaire.

2) Le comblement d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel 2025 (précisé sur le document du Service des ressources humaines pour le calcul des résultats de gestion) à partir des surplus dégagés dans cette activité;

Le budget annuel pour la **SST** est de 1 350 000 000,00 \$. La réserve actuelle aux livres est de 1 350 000,00 \$. Nous ne prévoyons aucune affectation puisque nous avons atteint la cible budgétaire.

3) Le comblement de la réserve pour imprévus jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement dans la mesure où il existe un solde disponible.

Cette réserve s'établit pour l'arrondissement à 1 049 637,00 \$. Elle est inférieure au maximum prévu correspondant à 1,5 % de 72 833 200,00 \$, le budget de l'arrondissement en 2026, soit 1 092 498,00 \$. Nous prévoyons une affectation pour la différence équivalente à 42 861,00 \$.

4) Tout solde du surplus de gestion de 2025, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les résultats financiers de l'arrondissement présentés en pièces jointes montrent un surplus de gestion de 3 081 300,00 \$ pour l'année 2025. Ce surplus s'établit comme suit :

1) Résultant des opérations de l'arrondissement pour 711 500 \$ soit :
Budget des revenus – Occupation du domaine public : 553 300 \$, Locations de salles et d'installations récréatives : 162 700 \$, Subventions BF gouvernementales et autres : (20 000 \$), Licences et permis divers : 60 100 \$, Études de demandes et services techniques : (77 800 \$), Travaux effectués par la ville : (190 120 \$), Divers : 65 620 \$.
Budget des dépenses – Services techniques et autres : 1 038 300 \$, Honoraires professionnels : 229 900 \$, Électricité et énergie : 573 000 \$, Autres biens non durables : 441 000 \$, Location : 108 700 \$, Entretien réparation : 196 000 \$, Transport et communications : 121 600 \$, Contributions aux organismes : 26 300 \$, Rémunération globale : (2 299 400 \$), Biens durables : 158 000 \$, Recouvrement de charges : (12 300 \$), Écart de caisse : 10 100 \$, Dépenses contingentes : (436 500 \$), Frais reconnaissance et mobilisation : 3 000 \$.
2) Résultant des ajustements corporatifs de fin d'année pour 2 369 800 \$ soit :
Mutualisation des surplus de revenus de permis : 379 500 \$, Plan de gestion forêt urbaine canopée : 8 200 \$, Déchets et matières résiduelles : 486 200 \$, Répartition des charges inter unités 2024 : 101 800 \$, Vente d'actifs : 10 100 \$, Revenus de taxations : 74 500 \$, Santé et sécurité au travail : 1 569 900 \$, Mesures transitoires relatives aux régimes de retraite : (248 100 \$), Remise constats de propreté : 1 800 \$, Revue activités d'approvisionnement : (14 100 \$)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Joëlle CARRIÈRE-HUBERT
Chef de division RH

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1269366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de produits récréatifs d'une valeur estimée à 40 000 \$ de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. dans deux parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

D'accepter le don de produits récréatifs d'une valeur estimée à 40 000 \$ de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. dans deux parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-20 17:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de produits récréatifs d'une valeur estimée à 40 000 \$ de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. dans deux parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. et l'organisme RESPIRE ont contacté l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour proposer l'installation sans frais de nouveaux produits récemment conçus par l'entreprise. La conception de ces nouveaux produits s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de développer des solutions récréatives pour des clientèles moins bien desservies dans l'espace public. Les produits sont destinés, particulièrement mais non exclusivement, aux adolescentes. Les produits récréatifs ont été installés par l'entreprise en mai 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 04 0081 - D'autoriser la signature d'une entente de gré à gré à l'entreprise Équipements Récréatifs Jambette inc., pour la fourniture et l'installation de produits récréatifs aux parcs François-Vaillancourt et Richelieu, et ce sans frais.

DESCRIPTION

Trois produits différents ont été développés, un exemplaire de chacun des produits a été fourni et installé par Jambette dans deux parcs de l'arrondissement en mai 2025, soit les parcs François-Vaillancourt et Richelieu. Ces trois produits sont complets, disposent du niveau de finition et de sécurité standard. La valeur estimée de l'ensemble des produits et des installations est d'environ 40,000 \$.

JUSTIFICATION

La durée de la période d'essai était d'une année à partir de la date d'installation. À la fin de cette période, soit en mai 2026, les produits seront cédés gratuitement à la Ville. Aucun reçu pour fins d'impôts est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

L'ajout de produits récréatifs pour adolescentes contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire : Répondre à une clientèle moins desservie dans l'espace public, les parcs choisis ont été réfléchis avec un organisme.
- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins : Le besoin de produits récréatifs pour adolescents a été relevé par les élu(e)s de l'arrondissement.
- Priorité 20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole : Le projet pilote est innovant, on ne trouve pas ce type de produits ailleurs.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

Selon une étude faite par l'organisme RESPIRE, les adolescentes de Pointe-aux-Trembles se sentent exclues des espaces publics.

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En n'acceptant pas le don et en retirant les trois produits récréatifs de nos parcs, on priverait une population moins bien desservie dans nos parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entreprise souhaiterait garder les affiches près des produits expliquant aux utilisateurs du parc le concept ainsi que le lien d'un formulaire pour partager leurs expériences.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-France OSTIGUY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Chantal THIBault, Service des affaires juridiques
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Fatiha SAIM, Service des affaires juridiques

Lecture :

Fatiha SAIM, 4 mai 2026
Chantal THIBault, 4 mai 2026
Joseph ARAJ, 18 mars 2026
Martine HÉBERT, 3 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey LEDOUX
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-01



Dossier # : 1265298012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C- 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Il est recommandé :

- D'adopter le règlement numéro RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-20 17:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de plusieurs plaintes concernant le stationnement de camions, de véhicules-outils, de roulottes et de véhicules récréatifs, à des fins commerciales ou de réparation mécanique sur certaines rues, il a été décidé d'ajouter quelques précisions additionnelles au règlement C-4.1 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal. Ces modifications visent à mieux encadrer le stationnement sur rue de ces types de véhicules sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

L'article 31, contenu dans le chapitre III Stationnement du règlement C-4.1 et copié ci-dessous, stipule les durées autorisées pour se stationner aux endroits d'un chemin public où le stationnement est permis. Dans son deuxième alinéa, cet article autorise les camions et les véhicules-outils à se stationner jusqu'à 24 heures consécutives dans les rues où la circulation leur est interdite. D'autre part, cet article n'impose aucune restriction aux autobus et minibus, aux roulottes et aux véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Article 31. *Il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier :*

1^o plus de 72 heures consécutives pour les véhicules de promenade;

2^o plus de 24 heures consécutives s'il s'agit d'un camion ou d'un véhicule-outil, sur un chemin public situé dans une zone de circulation interdite identifiée au moyen de la

signalisation prévue au Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (chapitre C-4.01), sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison locale;

3^o plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers de monter ou descendre, sur la partie d'un chemin public délimitée à chaque extrémité par une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de débarcadère;

4^o plus longtemps que ne l'autorise la signalisation lorsqu'une période limitée y est indiquée .

JUSTIFICATION

Dans le but de mieux encadrer le stationnement sur rue des camions, des véhicules-outils, des roulottes et des véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique et de réduire les risques et nuisances causés par leur immobilisation à des endroits peu propices, il s'avère nécessaire d'apporter les deux (2) modifications suivantes à l'article 31 du Règlement C-4.1 :

- de bonifier le premier alinéa afin de limiter le stationnement des autobus, minibus, véhicules récréatifs, roulottes, véhicules à usage commercial ou aux fins de réparation mécanique, à une durée maximale de 24 heures consécutives;
- de retirer la durée maximale permise de 24 heures dans le deuxième alinéa applicable aux camions et aux véhicules-outils dans les zones de circulation interdite au camionnage afin que ceux-ci ne peuvent s'y stationner, sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison.

L'article 31 modifié serait donc le suivant :

31. Il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier :

1^o plus de 24 heures consécutives s'il s'agit d'un camion, d'un autobus ou minibus, d'un véhicule récréatif, d'une roulotte, d'un véhicule-outil, d'un véhicule à usage commercial ainsi que pour des fins de réparation mécanique et plus de 72 heures pour tout autre véhicule;

2^o s'il s'agit d'un camion ou d'un véhicule-outil, sur un chemin public situé dans une zone de circulation interdite identifiée au moyen de la signalisation prévue au Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (chapitre C-4.01), sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison locale;

3^o plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers de monter ou descendre, sur la partie d'un chemin public délimitée à chaque extrémité par une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de débarcadère;

4^o plus longtemps que ne l'autorise la signalisation lorsqu'une période limitée y est indiquée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement.

- Adoption du règlement.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-15



Dossier # : 1265298012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C- 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Il est recommandé :

- D'adopter le règlement numéro RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulettes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-20 17:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265298012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA26-30132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles » afin d'introduire des nouvelles dispositions en rapport avec la durée de stationnement maximale autorisée pour les autobus, minibus, camions, véhicules-outils, roulottes et véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de plusieurs plaintes concernant le stationnement de camions, de véhicules-outils, de roulottes et de véhicules récréatifs, à des fins commerciales ou de réparation mécanique sur certaines rues, il a été décidé d'ajouter quelques précisions additionnelles au règlement C-4.1 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal. Ces modifications visent à mieux encadrer le stationnement sur rue de ces types de véhicules sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

L'article 31, contenu dans le chapitre III Stationnement du règlement C-4.1 et copié ci-dessous, stipule les durées autorisées pour se stationner aux endroits d'un chemin public où le stationnement est permis. Dans son deuxième alinéa, cet article autorise les camions et les véhicules-outils à se stationner jusqu'à 24 heures consécutives dans les rues où la circulation leur est interdite. D'autre part, cet article n'impose aucune restriction aux autobus et minibus, aux roulottes et aux véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique.

Article 31. *Il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier :*

1^o plus de 72 heures consécutives pour les véhicules de promenade;

2^o plus de 24 heures consécutives s'il s'agit d'un camion ou d'un véhicule-outil, sur un chemin public situé dans une zone de circulation interdite identifiée au moyen de la

signalisation prévue au Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (chapitre C-4.01), sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison locale;

3° plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers de monter ou descendre, sur la partie d'un chemin public délimitée à chaque extrémité par une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de débarcadère;

4° plus longtemps que ne l'autorise la signalisation lorsqu'une période limitée y est indiquée .

JUSTIFICATION

Dans le but de mieux encadrer le stationnement sur rue des camions, des véhicules-outils, des roulottes et des véhicules récréatifs, à usage commercial et aux fins de réparation mécanique et de réduire les risques et nuisances causés par leur immobilisation à des endroits peu propices, il s'avère nécessaire d'apporter les deux (2) modifications suivantes à l'article 31 du Règlement C-4.1 :

- de bonifier le premier alinéa afin de limiter le stationnement des autobus, minibus, véhicules récréatifs, roulottes, véhicules à usage commercial ou aux fins de réparation mécanique, à une durée maximale de 24 heures consécutives;
- de retirer la durée maximale permise de 24 heures dans le deuxième alinéa applicable aux camions et aux véhicules-outils dans les zones de circulation interdite au camionnage afin que ceux-ci ne peuvent s'y stationner, sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison.

L'article 31 modifié serait donc le suivant :

31. Il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier :

1° plus de 24 heures consécutives s'il s'agit d'un camion, d'un autobus ou minibus, d'un véhicule récréatif, d'une roulotte, d'un véhicule-outil, d'un véhicule à usage commercial ainsi que pour des fins de réparation mécanique et plus de 72 heures pour tout autre véhicule;

2° s'il s'agit d'un camion ou d'un véhicule-outil, sur un chemin public situé dans une zone de circulation interdite identifiée au moyen de la signalisation prévue au Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (chapitre C-4.01), sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison locale;

3° plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers de monter ou descendre, sur la partie d'un chemin public délimitée à chaque extrémité par une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de débarcadère;

4° plus longtemps que ne l'autorise la signalisation lorsqu'une période limitée y est indiquée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement.

- Adoption du règlement.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-15



Dossier # : 1261227003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130) » afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : "Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130)", afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-04-30 16:12

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1261227003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA25-30130-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) (RCA25-30130) » afin d'autoriser le retrait de la tarification de l'occupation du domaine public pour les terrasses.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite modifier le règlement sur les tarifs de l'Arrondissement afin de retirer la tarification pour l'occupation périodique du domaine publique à des fins de terrasse commerciale seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0348 - 2 décembre 2025 - 1254860013 - Adoption du règlement numéro RCA25-30130 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2026) ».

DESCRIPTION

Le texte de l'article 45 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :
"Les frais susmentionnés au présent article ne s'appliquent pas aux commerces qui font une demande de permis pour l'installation d'une terrasse commerciale."

JUSTIFICATION

La modification du présent règlement est souhaitée par le conseil d'arrondissement afin de stimuler l'activité économique et permettre à ces terrasses d'agrémenter et de stimuler les milieux de vie, particulièrement dans le contexte de travaux majeurs dans certains secteurs commerciaux de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Manque à gagner minime car très peu de terrasses commerciales occupent le domaine public dans l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115.

Entrée en vigueur du Règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc CASTONGUAY
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-04-30



Dossier # : 1263469002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogations mineures quant à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la hauteur et au volume de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003644738.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 1^{er} mai 2026, il est recommandé :

D'approuver la demande de dérogations mineures, quant à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux dimensions de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots numéros 2 365 898, 2 365 899 et 2 461 843, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 28 avril 2026, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003644738.à savoir :

- Permettre un volume de 4,46 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 1,88 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre un volume de 4,87 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 2,31 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Condition

Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, est requise afin de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les dérogations répondent à un besoin technique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bornes de recharge pour les autobus;
- Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, permettra de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas des éléments causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-06 18:06

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263469002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogations mineures quant à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la hauteur et au volume de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003644738.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande de dérogations mineures portant le numéro 3003644738, visant à permettre l'installation de deux équipements de distribution électrique dont les dimensions sont de plus grandes dimensions que celles autorisées à la réglementation. Le projet visé par cette demande est situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots numéros 2 365 898, 2 365 899 et 2 461 843. Le projet déroge à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

La demande vise un terrain ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa Est. Le requérant y exploite une entreprise de transport d'autobus scolaires, laquelle poursuit l'électrification de sa flotte. À cette fin, l'installation d'un transformateur fourni par Hydro-Québec et d'un cabinet blindé est requise afin d'assurer l'alimentation adéquate de l'ensemble des bornes de recharge. L'implantation des deux équipements de distribution électrique est prévue dans une cour distincte de la cour avant (autre cour).

La hauteur et le volume du transformateur et du cabinet blindé dépassent les dimensions maximales autorisées.

Le transformateur mesure 1,73 m de longueur, 1,37 m de largeur et 1,88 m de hauteur, pour un volume total de 4,46 m³. Le cabinet de distribution électrique mesure 2,57 m de longueur, 0,82 m de largeur et 2,31 m de hauteur, pour un volume de 4,87 m³.

Or, la réglementation limite le volume de ce type d'équipement à un maximum de 1,5 m³ et à

une hauteur maximale de 1,6 m.

L'ajout de lattes d'intimité opaques est prévu sur la clôture existante, du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, afin de créer un écran visuel depuis le domaine public devant les équipements de distribution électrique et l'aire de stationnement des véhicules, tel qu'exigé par l'article 325 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 28 avril 2026.

Condition

Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, est requise afin de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire d'entreposage.

Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé)

Le site se trouve dans la zone 540 dans laquelle les classes d'usages P.6 « utilité publique », I.1 « industrie légère », I.2 « industrie moyenne », I.6 « mise en valeur des matières résiduelles » et A.1 « agriculture urbaine », sont autorisées. Mises à part les dérogations mineures demandées, le projet respecte les normes du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Description des dérogations mineures

- Permettre un volume de 4,46 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 1,88 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre un volume de 4,87 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 2,31 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogations mineures, quant à l'article 140 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux dimensions de deux équipements de distribution électrique, pour un bâtiment industriel situé au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots numéros 2 365 898, 2 365 899 et 2 461 843, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 28 avril 2026, à savoir :

- Permettre un volume de 4,46 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 1,88 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un transformateur, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre un volume de 4,87 m³ plutôt qu'un volume maximal de 1,5 m³ pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de

- zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- Permettre une hauteur de 2,31 m plutôt qu'une hauteur maximale de 1,6 m pour un cabinet de distribution électrique, tel que prescrit à l'article 140 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Condition

Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, est requise afin de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les dérogations répondent à un besoin technique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bornes de recharge pour les autobus;
- Une clôture opaque, implantée du mur latéral gauche du bâtiment jusqu'à la limite de terrain, permettra de réduire l'impact visuel depuis le domaine public, des équipements de distribution électrique et de l'aire de stationnement;
- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas des éléments causant un préjudice au voisinage;
- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 28 avril 2026

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 1^{er} mai 2026

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel SCHILLER
Agent technique en urbanisme - En
collaboration avec Normand Labbé, conseiller
en aménagement, C/E

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-06



Dossier # : 1260394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 relativement à la demande de transformation numéro 3003643219 .

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 1e mai 2026, il est recommandé :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 sur le lot numéro 2 614 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Maxime Caplette ainsi que sur le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Élyse Dubuc, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026 et le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jérôme Sirois-Charron, signé le 16 avril 2026, minute 2473.

Le tout, relativement à la demande de transformation portant le numéro 3003643219.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'aménagement sont respectés;
- Les modifications proposées respectent les paramètres du PP-156;
- La demande permet de favoriser la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel qui opère sur le site depuis plus de 60 ans;
- La demande permet d'initier une revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère;
- L'aménagement des cours extérieures offre des conditions favorables au maintien ou à la plantation d'arbres;
- L'ajout d'un cadre de vie convivial pour les travailleurs;
- L'ajout d'espaces verts a été maximisé;
- La réduction des îlots de chaleur (végétation, toiture blanche);
- L'amélioration de la sécurité et de l'occupation de l'emprise publique lors des opérations de livraisons;
- L'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité électrique.

Les membres demandent toutefois que l'élément suivant soit pris en compte :

- Prévoir des essences d'arbre les moins allergisantes possibles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 15:40

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 relativement à la demande de transformation numéro 3003643219 .

CONTENU

CONTEXTE

Le 1^{er} octobre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9750, Maurice-Duplessis. Suite à l'approbation du PP-156, le requérant a déposé une demande de permis de transformation en date du 6 mars 2026 afin de réaliser les travaux prévus.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

Le projet doit respecter les critères prévus à l'article 6 du PP-156.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1048 - 17 septembre 2024 : Adoption de la résolution intitulée « Résolution modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but de créer un nouveau secteur de densité (20-T4) dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour un ensemble de terrains compris entre le boulevard Rivière-des-Prairies, le boulevard Maurice-Duplessis, le flanc est de la 60^e Avenue et la 7^e Rue, – District de Rivière-des-Prairies » - Dossier 1240394007.

CA24 30 10 0288 - 1^{er} octobre 2024 : Adoption de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-156 sur le Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, – District de Rivière-des-Prairies » - Dossier 1240394008.

DESCRIPTION

Description du site

Le lot visé par la présente demande, identifié sous le numéro 2 614 480 du cadastre du Québec, est situé au coin du boulevard Maurice-Duplessis et de la 60^e Avenue. L'entreprise occupant les lieux est implantée depuis 1960 au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, à l'intérieur d'un périmètre stratégique faisant présentement l'objet d'un exercice de planification et de revitalisation mené par le SDÉ, en collaboration avec plusieurs instances de la Ville de Montréal et les acteurs économiques de l'est de Montréal (SIPI).

Description du projet

Le requérant a soumis une demande de permis afin d'agrandir son bâtiment industriel d'un étage situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis et de bonifier les aménagements relativement aux besoins de l'entreprise. L'agrandissement prévu est d'une superficie de 2 791 m² et sera implanté en bordure de la 60^e Avenue. Cet ajout viendra s'ajouter au 6 171 m² de superficie existante afin que l'entreprise atteigne une superficie totale de 8 962 m². L'ajout permettra de retirer un espace extérieur présentement utilisé à des fins d'entreposage. Il est également prévu de retirer les quais de chargement existants puisque l'utilisation de ceux-ci fait en sorte d'obstruer complètement la 60^e Avenue lors des livraisons. Le retrait de cet espace viendra créer une alcôve qui sera réaménagée afin de créer un espace-terrasse extérieur pour les employés. Ce lieu de détente viendra créer un espace d'interactions et de socialisation au niveau de la 60^e Avenue. Cet agrandissement et les nouveaux aménagements sont autorisés via le PP-156.

Architecture :

Le projet visé par la présente demande prévoit l'agrandissement d'un bâtiment industriel où est établie l'entreprise depuis 1960. Elle se spécialise dans l'estampage de métal et la fabrication de tôle. L'agrandissement, d'une superficie de 2 791 m², aura une hauteur d'un étage. Afin de moderniser et de bonifier le cadre bâti du secteur, des matériaux nobles et contemporains ont été choisis pour l'agrandissement, tels que de la maçonnerie et un revêtement léger s'harmonisant avec le bâtiment existant. La maçonnerie utilisée sera du bloc architectural de la compagnie Techno-bloc, modèle strié et de couleur noir onyx. Un revêtement métallique Norbec, de couleur blanc os, sera inséré dans la partie supérieure des murs ainsi que sur la partie arrière du mur latéral.

La partie existante présente des bandes verticales en revêtement léger. Des insertions de fenestration verticale agiront à titre de rappel de ces éléments verticaux dans la nouvelle partie.

L'alcôve créée par le retrait des anciens quais de chargement sera vitrée afin de produire un lieu accueillant et ainsi dynamiser la façade. Un mur-rideau en aluminium de couleur noire sera installé dans l'alcôve. La conception architecturale contribuera grandement à l'amélioration de l'apparence architecturale de ce secteur industriel présentant peu de surface vitrée.

L'implantation :

L'implantation projetée du bâtiment permet de briser la linéarité grâce à un recul de 6,22 mètres par rapport à la façade existante. Ce décroché permettra d'augmenter le verdissement sur le site. Le recul total est de 9,90 mètres par rapport au domaine public. Un recul latéral de 3,37 mètres avec l'industrie présente à l'est, qui est implantée à la limite de propriété, est respecté. L'implantation permet d'optimiser le site et permettra de retirer un usage d'entreposage extérieur extensif, une problématique dans le secteur.

Le taux d'implantation au sol sera de 65,7 %.

Aménagement paysager :

Considérant le déficit en verdissement du site et du secteur qui est identifié comme un îlot de chaleur, de nombreux efforts ont été faits dans le cadre du projet afin de maximiser le verdissement. La bande de recul latérale à l'est sera gazonnée. Au niveau de la 60^e Avenue, en raison de l'absence de trottoir, une bordure de béton sera aménagée sur le terrain privé de l'entreprise afin de délimiter le domaine public. Cette bordure viendra protéger les aménagements paysagers afin d'assurer la pérennité de ceux-ci. Elle viendra également formaliser le stationnement en parallèle sur la 60^e Avenue. Des arbres seront également plantés devant la partie existante de même que devant la nouvelle partie, soit un total de vingt-six (26) arbres. Les essences seront adaptées en fonction des contraintes du terrain. Outre la plantation d'arbres, plusieurs arbustes, graminées sont également prévus. Des aménagements et des plantations sont prévus à l'entrée du nouveau stationnement ainsi qu'en bordure de la zone de chargement.

Les aménagements paysagers ont été maximisés malgré le peu d'espace disponible. Des choix ont dû être faits afin de se concentrer sur les emplacements qui bénéficieront le plus de ce type d'aménagement et où la chance de survie des végétaux est la plus grande. Il a par exemple été convenu de ne rien planter dans la nouvelle aire de stationnement, car celle-ci est complètement entourée par le bâtiment voisin qui est implanté directement sur les limites cadastrales. Aucun végétal ne survivrait dans un espace aussi peu lumineux. Ainsi, les plantations et les espaces verts ont plutôt été prévus en périphérie du site, près des voies publiques, là où ils seront visibles et où ils pourront maturer et participer à améliorer la qualité esthétique et végétale du site.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Maxime Caplette ainsi que sur le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Élyse Dubuc, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026 et le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jérôme Sirois-Charron, signé le 16 avril 2026, minute 2473.

Sur approbation de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Réglementation de zonage

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 576. La demande, telle que présentée, respecte les normes applicables du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), ainsi que le règlement de projet particulier PP-156.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation pour ce projet sont énoncés à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA03-11009) :

- Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- Qualités d'intégration du projet sur le plan architectural;
- Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

Par ailleurs, l'article 6 de la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit que les critères supplémentaires suivants s'appliquant à l'évaluation de ce projet :

- Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des

- matériaux des bâtiments avoisinants;
- Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural entre la partie existante et l'agrandissement;
- Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
- Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- Le choix des arbres et arbustes devra satisfaire les critères de faible consommation en eau afin d'éviter la consommation d'eau potable des services publics;
- Les nouvelles plantations doivent se faire avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
- Le choix de grands arbres sera privilégié dans les emplacements qui ne compromettent pas la santé des arbres, tel que par la circulation des camions ou la présence de ligne électrique;
- L'implantation des bâtiments tend à rencontrer le plan de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-156;
- L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-156;
- L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-156.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), les plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment industriel et à l'aménagement du terrain situé au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 sur le lot numéro 2 614 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Maxime Caplette ainsi que sur le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Élyse Dubuc, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026 et le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jérôme Sirois-Charron, signé le 16 avril 2026, minute 2473.

Sur approbation de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de transformation portant le numéro 3003643219.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'aménagement sont respectés;
- Les modifications proposées respectent les paramètres du PP-156;
- La demande permet de favoriser la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel qui opère sur le site depuis plus de 60 ans;
- La demande permet d'initier une revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère;

- L'aménagement des cours extérieures offre des conditions favorables au maintien ou à la plantation d'arbres;
- L'ajout d'un cadre de vie convivial pour les travailleurs;
- L'ajout d'espaces verts a été maximisé;
- La réduction des îlots de chaleur (végétation, toiture blanche);
- L'amélioration de la sécurité et de l'occupation de l'emprise publique lors des opérations de livraisons;
- L'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité électrique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 28 avril 2026

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 1e mai 2026

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-07

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1265270004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003643272.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 1^{er} mai 2026, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, sur les lot numéro 6 629 609.

Le tout, tel que présenté sur :

- Le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 20 avril 2026, minute 59570;
- Les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026;
- Le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026.

Les matériaux et les couleurs retenus sont illustrés sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026. Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études

techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003643272.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet permet de conserver les milieux humides et terrestres présents sur le site;
- Le projet propose un aménagement de terrain de qualité qui comprend la plantation de 161 arbres;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus à la résolution CM24 1496.

Adopté

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:14

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265270004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003643272.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de permis de transformation visant un bâtiment multifamilial projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 6 629 609.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à section 6 de la résolution CM24 1496. Le projet doit respecter les conditions prévues de la section 5 de cette résolution et les critères de PIIA de la section 6. De plus, le projet doit également respecter les objectifs et les critères de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 décembre 2024 - CM24 1496 : Adoption d'une résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (Projet de loi no 31, 2024, chapitre 2), visant à permettre la construction d'un projet immobilier à des fins d'usages résidentiels et commerciaux sur un terrain situé sur la rue Sherbrooke Est, à l'ouest de la rue de la Famille-Dubreuil, sur le lot projeté numéro 6 629 609 du cadastre du Québec » (sommaire #1245270005)

DESCRIPTION

Projet de construction

Le requérant souhaite procéder à la construction du deuxième édicule du projet intitulé Milebrook 2. L'édicule d'une hauteur variant de 3 à 7 étages sera construit à l'ouest du premier édicule, qui lui est en construction à l'angle des rues Sherbrooke Est et de La Famille-Dubreuil. Ce nouvel édicule comprendra 172 logements, 122 cases de stationnement pour voitures en sous-sol (23 autres unités seront fournies ultérieurement) et 2 unités de stationnement pour vélos par logement. Les façades seront revêtues d'un assemblage de

briques et de revêtement léger. La toiture de l'édifice sera végétalisée sur 20 % de sa superficie.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 20 avril 2026, minute 59570.

L'apparence architecturale est présentée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026.

Les matériaux et les couleurs retenus sont illustrés sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026. Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Aménagement de terrain

Le projet propose une abondance et une grande variété de végétaux qui seront plantés dans l'ensemble des cours. Au total 161 arbres seront plantés dans la deuxième phase du projet. Par ailleurs, les végétaux choisis sont à prédominance d'origine indigène et les plantes couvre-sols sont des espèces nécessitant peu d'arrosage et d'entretien.

Les milieux humides et terrestres situés au cour arrière seront protégés et conservés durant les travaux. Ils feront l'objet d'un contrôle des espèces exotiques envahissantes. Les végétaux choisis pour le projet sont complémentaires à ceux des milieux à conserver et participeront au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Le tout, tel que présenté sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 049. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux et à l'aménagement paysager, telles qu'apparaissant respectivement aux chapitres 5 et 12 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), le Règlement sur le lotissement (RCA09-L01), ainsi que les dispositions de la résolution CM24 1496.

Critères d'évaluation prescrits à la section 6 de la résolution CM24 1496

La proposition doit être évaluée en fonction des critères suivants :

1. Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
2. Qualités d'intégration du projet sur le plan architectural;
3. Efficacité des éléments visant à réduire les effets d'ombre et de vent;
4. Efficacité et qualités d'intégration des éléments visant à minimiser les impacts sur le milieu d'insertion, au regard de la circulation des véhicules et des piétons;
5. Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
6. Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager;
7. L'ensemble du projet devra être composé des mêmes matériaux de revêtements extérieurs, mais chaque édifice devra présenter un assemblage différent de couleurs;

8. L'implantation du bâtiment tend à rencontrer les implantations présentées sur le plan projet d'implantation de l'annexe A faisant partie de la présente résolution;
9. L'apparence architecturale du bâtiment tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la présente résolution;
10. Le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la présente résolution;
11. L'aménagement de l'aire de stationnement intérieur tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la présente résolution.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01)

Les objectifs et critères de la section 9 du règlement sur les PIIA s'appliquent également au projet. Le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères applicables au lotissement, à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain de la section 9. Afin d'alléger le texte, la section 9 du règlement sur les PIIA se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15730, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 6 629 609. Le tout, tel que présenté sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 20 avril 2026, minute 59570, sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 mars 2026, de même que sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2026.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003643272.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet permet de conserver les milieux humides et terrestres présents sur le site;
- Le projet propose un aménagement de terrain de qualité qui comprend la plantation de 161 arbres;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus à la résolution CM24 1496.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : soumis à la séance du 1^{er} mai 2026.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-05



Dossier # : 1263469004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-002, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment projeté situé aux 11762 à 11766, rue de La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291 du cadastre du Québec, afin de permettre que deux (2) cases soient fournies au lieu de trois (3) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003638126.

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction pour un bâtiment résidentiel situé aux 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291 du cadastre du Québec et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir une (1) unité de stationnement exigible,

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-002, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), afin d'exempter le propriétaire de l'immeuble situé aux 11762 à 11766, rue De La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291, afin de permettre que deux (2) cases soient fournies au lieu de trois (3) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003638126.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263469004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édition de l'ordonnance numéro OCA26-(5984)-002, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment projeté situé aux 11762 à 11766, rue de La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291 du cadastre du Québec, afin de permettre que deux (2) cases soient fournies au lieu de trois (3) cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la demande de permis de construction numéro 3003638126.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant la construction d'un bâtiment projeté aux 11762 à 11766, rue de La Gauchetière, sur le lot numéro 6 682 291. Le requérant demande de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé. La réglementation d'urbanisme exige trois unités de stationnement pour ce projet. Le requérant propose deux unités de stationnement conformes sur sa propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

14 décembre 2017 : Résolution CA17 30 12 0453 (sommaire 1176425022) - Ordonnance remplaçant l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le site visé par la demande est situé sur la rue de La Gauchetière, entre les 5^e et 6^e Avenues, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Il est actuellement occupé par deux bâtiments complémentaires qui seront démolis.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et on y projette l'aménagement de trois unités résidentielles. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (RCA09-Z01) exige trois unités de stationnement pour ce projet. Le requérant propose deux unités de stationnement extérieures sur sa propriété. Le requérant doit obtenir une

ordonnance permettant d'être exempté de fournir une case de stationnement supplémentaire requise.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants :

- Le stationnement sur rue n'est pas surchargé;
- Le secteur est bien desservi par le réseau d'autobus de la STM (plusieurs circuits d'autobus à moins de 400 mètres de distance de la propriété);
- Le secteur est facilement accessible aux cyclistes grâce à la présence de tracés cyclables à proximité;
- La demande répond aux objectifs et critères des sections 23 et 31.5 du Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01) de l'arrondissement, quant à l'architecture et à l'aménagement du terrain, et favorise le verdissement des cours.

Cadre réglementaire

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le projet peut faire l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir l'ensemble du nombre de cases de stationnement exigé par le Règlement de zonage. L'article 3 du Règlement 5984 prévoit les critères suivants à prendre en compte lors de l'évaluation de la demande :

- Le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigé;
- Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépôt à l'arrondissement de 2 500 \$ dans le fonds de compensation pour stationnement au compte 2424.0000000.000000.00000.25509.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 2 juin 2026.
Émission du permis de démolition.
Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 14 mai 2026
Martine HÉBERT, 14 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel SCHILLER
Agent technique en urbanisme - En
collaboration avec Normand Labbé, conseiller
en aménagement, C/E

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1266523001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12527, rue Victoria.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, en tout temps, face au 12527, rue Victoria
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-19 15:48

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266523001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA26-(C-4.1)-005 autorisant l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12527, rue Victoria.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande nous a été soumise en vue de l'aménagement d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite. Le requérant présente des limitations physiques permanentes qui restreignent sa capacité de déplacement sur de longues distances. Par conséquent, il lui est impossible d'utiliser un espace de stationnement hors rue, puisqu'il est locataire d'un appartement ne disposant d'aucune entrée charretière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, en tout temps, face au 12527, rue Victoria

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 afin d'améliorer le caractère universellement accessible de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du présent sommaire par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit METHOT
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2026-05-19



Dossier # : 1267960016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ :

De déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-15 16:19

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267960016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2025, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2026, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 mars 2026 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement), dans son 12e paragraphe du premier alinéa, mentionne que le Conseil de la Ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles, ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

Plus spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au Directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier:

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et un autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0864 - De déposer et de prendre acte du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de

mars 2025

CA25 30 05 0141 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2025 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2025

CE24 1091 - De déposer et de prendre acte du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2023, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2024

CA24 30 06 0159 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2023, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2024

CE23 2062 - De déposer le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2023, relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CA23 30 12 0419 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2023, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2023 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2026-05-12



Dossier # : 1265313001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social et des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles (CA18 30 04 0094)

Il est recommandé :
d'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non
lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CA18 30 04 0094).

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-20 08:49

Signataire :

Valérie G GAGNON

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265313001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social et des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (CA18 30 04 0094)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses compétences municipales, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines pour desservir la population et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes. En raison du nombre et de la diversité d'organismes présents sur son territoire, il est essentiel que l'arrondissement RDP-PAT se dote de politiques publiques, de plans d'action et d'encadrements administratifs qui lui permettent de réaliser sa mission auprès de la population de façon inclusive, équitable et collaborative. Les organismes locaux à but non lucratif contribuent grandement à réaliser la mission de la Ville. À ces organisations s'ajoutent également des groupes de citoyens(-nes) qui offrent des services à la population locale de l'arrondissement en matière d'activités de loisirs, communautaires, etc. À cet égard, la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif constitue une forme d'engagement formel de la Ville et favorise une collaboration avec ces organismes au bénéfice des citoyens et citoyennes. La Politique de reconnaissance des organismes sans but lucratif présentement en vigueur a été approuvée par le conseil d'arrondissement en 2023, et ce pour une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2028. Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation des modifications à cette Politique, et ce jusqu'au 31 décembre 2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
CA23 30 11 0367	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Afin de permettre de reconnaître les services rendus par ces groupes de citoyens(-nes) à la population et ainsi les soutenir, la direction de la culture, des sports et des loisirs modifie un paragraphe de la Politique de reconnaissance. La modification est la suivante: « à l'article 3.1 de la Politique, ajouter " ou démontrer qu'il relève d'un organisme à but non lucratif immatriculé ».

JUSTIFICATION

Les modifications à la Politique de reconnaissance sont requises afin d'accroître l'inclusion des organisations du territoire dans les conditions d'admissibilité et les critères de reconnaissance. L'adoption des modifications à la Politique de reconnaissance par le conseil d'arrondissement témoigne de l'engagement de l'arrondissement envers le milieu associatif et favorise l'harmonisation des relations ancrées dans la réciprocité et la complémentarité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

La Politique répond à l'objectif « 9 » qui est de « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire » en reconnaissant les organismes avec lesquels l'arrondissement entretient des relations sur son territoire. Elle répond aussi à la priorité « 19 » qui est "d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins » en permettant de déployer une offre de services en adéquation avec les besoins des populations locales, de concert avec les actrices et acteurs locaux de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Politique de reconnaissance modifiée et le formulaire de Demande de reconnaissance seront versés sur le site web de l'arrondissement, dès l'adoption par le conseil d'arrondissement du présent dossier décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1264860008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de monsieur Gerlando Guarraggi.

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée du conseiller d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, monsieur Gerlando Guarraggi.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2026-05-27 17:23**Signataire :**

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264860008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de monsieur Gerlando Guarraggi.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêt pécuniaires lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement..

"**357.** Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

358. Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 30 12 0364 - 1254860015 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des

conseillers.ères d'arrondissement.

DESCRIPTION

Suite à la récente nomination de monsieur Gerland Guarraggi sur le conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités, ce dernier nous a fait parvenir une déclaration modifiée qui doit être déposée dans les 60 jours suivant sa nomination.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-27

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe